



CCE

REALISING THE FUTURE

Projet agrivoltaïque ovin de Mondragon

Présentation Comité de Projet

07/02/2025

Daniel BRUSSET – Porteur de projet
Cédric MONTAGNON – Eleveur ovin herbassier
Gérard DEROUIN - Conseiller CCE PARC SOLAIRE
Jérôme HERENT – Chargé d’Affaires CCE PARC SOLAIRE

CCE PARC SOLAIRE

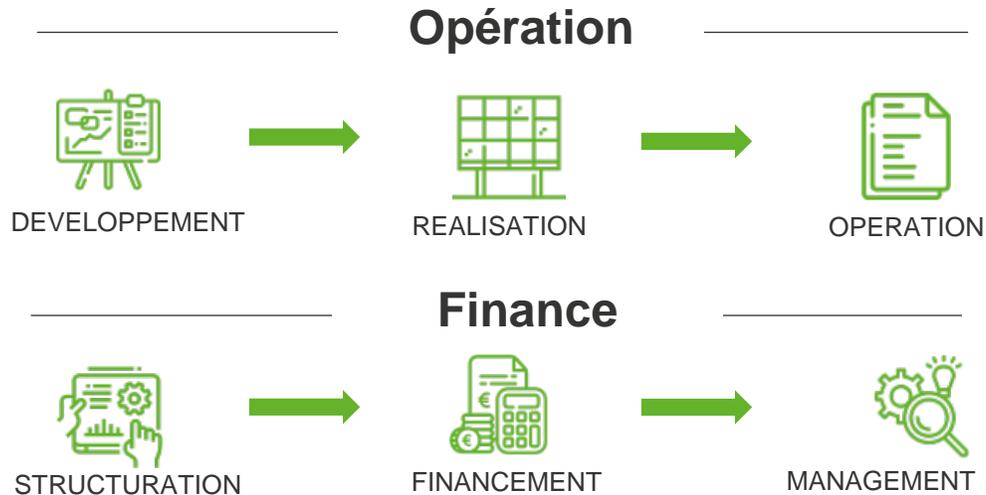
Depuis plus d'une décennie, CCE est un acteur reconnu de l'industrie solaire internationale.

CCE travaille sur la base de processus développés en interne, efficaces et éprouvés.

CCE PARC SOLAIRE a choisi depuis une dizaine d'années de développer des **centrales photovoltaïques** sur différents types de terrains pour toutes surfaces de 1 à 100 hectares :

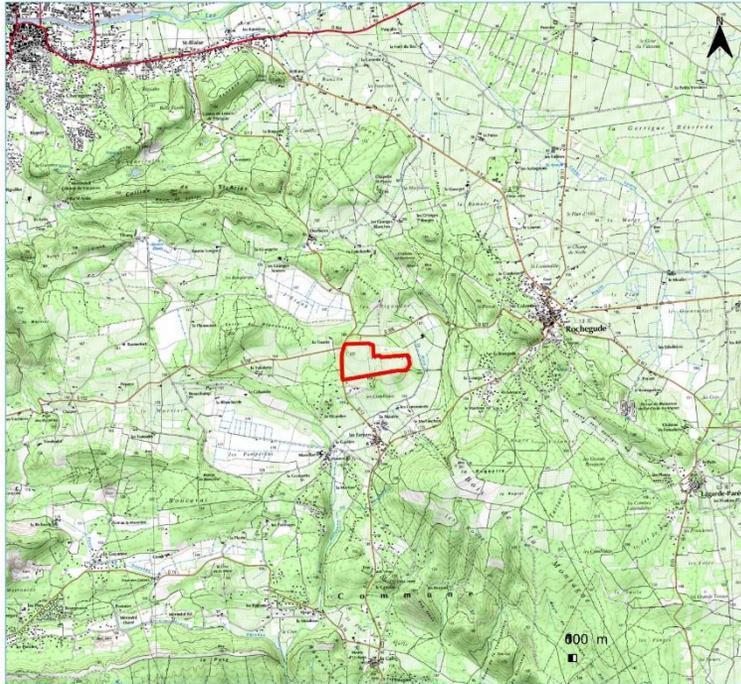
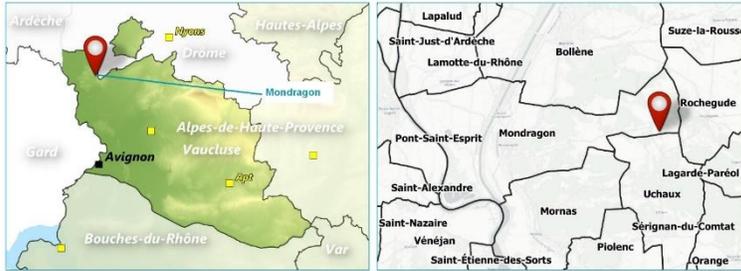
- Terres agricoles pour le développement de l'agrivoltaïsme
- Terrains dégradés et friches

Implanté dans **7 pays** différents, CCE a développé au fil des années un portefeuille d'une puissance de **5 400 MWc**.



Portefeuille		
2 000 MWc Italie	250 MWc Allemagne	1 400 MWc France
200 MWc Autriche	50 MWc Pays-Bas	1 000 MWc Roumanie
	500 MWc Chili	

Description du site de Mondragon



Plan de situation du site

24,31 ha

Surface cadastrale

11,66 ha

Surface d'implantation (ZIP)

A (Classe 5)

Typologie du terrain



44°14'35.7"N 4°47'57.9"E
 44.243249 , 4.799415
 84430 Mondragon
 Parcelle : 000 / 0D / 0446
 Altitude : 170 m

Vue aérienne du site
 En violet, Zone d'implantation du parc

Commune	Section	Référence	Lieu-dit	Surface	Statut	Propriétaire
Mondragon	0D	792	-	98 985 m ²	A	M. Brusset
Mondragon	0D	446	-	25 060 m ²	A	M. Brusset
Mondragon	0D	447	-	16 810 m ²	A	M. Brusset
Mondragon	0D	896	-	16 236 m ²	A	M. Brusset
Mondragon	0D	903	-	34 606 m ²	A	M. Brusset
Mondragon	0D	708	-	10 000 m ²	A	M. Brusset
Mondragon	0D	709	-	7 030 m ²	A	M. Brusset
Mondragon	0D	795	-	19 453 m ²	A	M. Brusset
Mondragon	0D	791	-	1 505 m ²	A	M. Brusset
Mondragon	0D	793	-	261 m ²	A	M. Brusset
Mondragon	0D	897	-	74 m ²	A	M. Brusset
Surface totale de la Zone d'étude				243 164 m ²		

Historique du projet et calendrier prévisionnel

• **Janvier 2023** Signature promesse de bail avec M. BRUSSET

• **Juillet 2023** Délibération favorable du Conseil Municipal de Mondragon

• **Février 2024** : Etude technico-Economique L'Agneau Soleil et Terre d'Ovin



• **Octobre 2024** : relevé topographique

• **Décembre 2024** : Présentation du dossier en pôle ENR (DDT de Vaucluse)

Parcours réalisé

• **Avril 2023** : Lancement étude d'impact et étude préalable agricole avec Naturalia



• **Septembre 2023** Demande d'inscription en ZAER

• **Aout 2024** Courrier de soutien du Président de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence

• **Novembre 2024** : réception des états initiaux de l'EIE et EPA



• **Décembre 2024** : Finalisation de la partie impacts et mesures de l'EIE

• **Printemps 2025** : Dépôt du permis de construire / CDPENAF

• **2026** : Obtention d'une convention de raccordement



• **2028** : Mise en service

Etapas à venir

• **Début 2025** : Réunion du comite de projet

• **2025** : Instruction du permis de construire et enquête publique

• **2027** : Signature du bail et construction du parc

CCE

REALISING THE FUTURE

Volet agricole



Présentation de l'exploitation

Cédric Montagnon, jeune agriculteur

Originaire de l'Isère, il vit avec ses 2 enfants (2 et 5 ans) et sa conjointe, en habitat léger, Berger herbassier : éleveur ovin viande sans terre qui circule de « place en place » de pâturage, tout au long de l'année (pas d'exploitation fixe, de bergerie, de lieu de stockage).

Son exploitation : « Le troupeau du Petit Prince »

- Mode d'exploitation : pastoralisme
- 300 brebis à l'année de race Mourerous
- 1 700 brebis en pension de mi-décembre à mi-mai provenant de 3 élevages
- Une grande partie de l'année, pâturage sur Sérignan, Mondragon et communes alentours ... participant ainsi à l'entretien naturel des parcelles viticoles et des chemins forestiers (DFCI) sur 750 ha (uniquement sur la base de conventions pluriannuelles).
- De juin à septembre, il rejoint la vallée de l'Isère, au pied du Vercors (transhumance de 150km).
- 3 chiens Patous, 3 chiens berger et 3 ânes
- En moyenne 1 agneau par brebis et 2 agnelages par an (septembre et avril)



Constats sur la zone du projet

- Parcelle anciennement exploitée en vignes, puis arrachées en 2010 (à l'exception d'une petite parcelle arrachée il y a 3 ans) en raison d'un rendement faible (20 hl/ha).
- Pour tenir propre le terrain, M. Brusset a semé en céréales d'automne : blé (22 qx/ha) et orge (20 qx/ha)
- Après les moissons, entretien des parcelles et des lisières par le Troupeau du Petit Prince
- Terrain en Classe 5 peu productif

Objectifs agricoles du parc : permettre au berger de :

- Consolider et « recentraliser son exploitation » (souhait de M. Montagnon)
 - ✓ Indépendance financière, commercialisation en vente directe
 - ✓ Agrandir le troupeau à 450 brebis, employer 1 berger supplémentaire, passer en GAEC (avec sa compagne)
- Disposer enfin d'une bergerie de 250 m², d'un lieu de stockage de 100 m², d'un espace équipé pour la tonte et d'un parc de contention
- Favoriser l'agnelage de printemps dans des conditions optimales, sans stress pour le troupeau
- Garantir une production d'herbe fraîche en période estivale
- Améliorer le bien-être animal (protéger les excès de chaleur, installation d'abreuvoir, ...etc.)
- Améliorer ses conditions de travail (rationalisation des tâches, mise à disposition d'outils, facilité d'intervention des soins ...)
- Disposer d'un espace sécurisé, à l'abri des prédateurs, ...

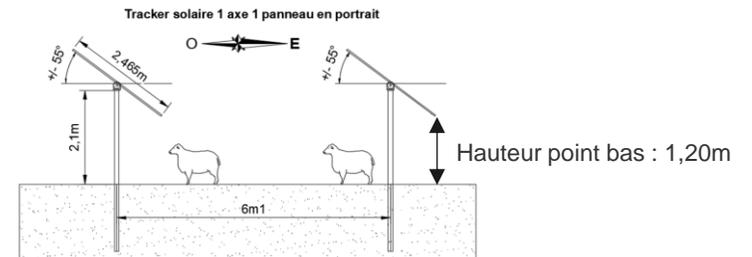
Un parc adapté à la co-activité avec l'élevage ovin

Description technique

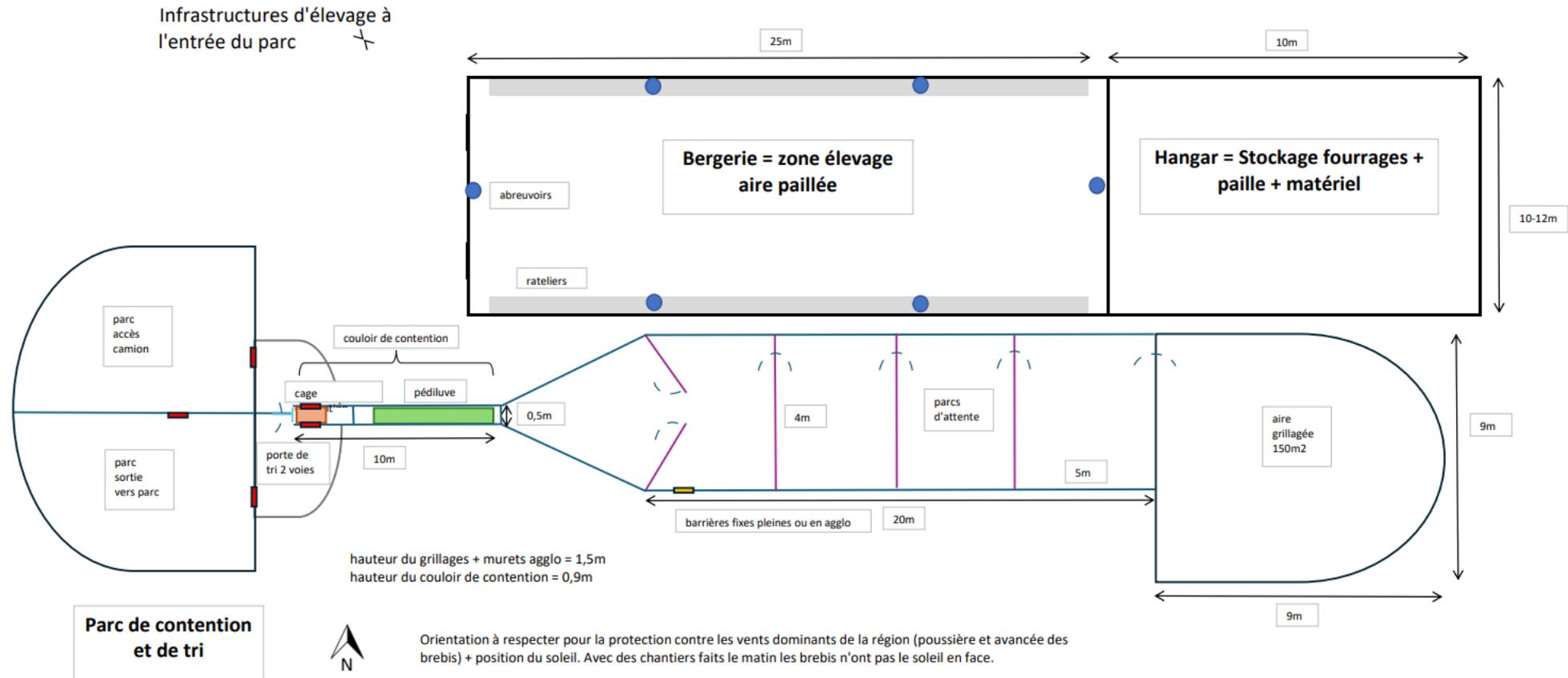
- Structure mono-pieux mono-panneaux avec TRACKER
- Implantation au maximum par pieux battus ou vissés
- Avantages agronomiques de la structure tracker :
 1. Eviter le piétinement des animaux
 2. Garantir un arrosage pluvial homogène de la parcelle
 3. Faciliter le travail agricole

Adaptations aux ovins – Recommandations IDELE

1. Structures réhaussées (possibilité d'une garde au sol à 1,25m)
2. Bergerie 25m x 10m
3. Parc de contention 9m x 50m
4. Abreuvoirs
5. Clôture 2,50 m de haut et enterrée de 50 cm pour protéger du loup

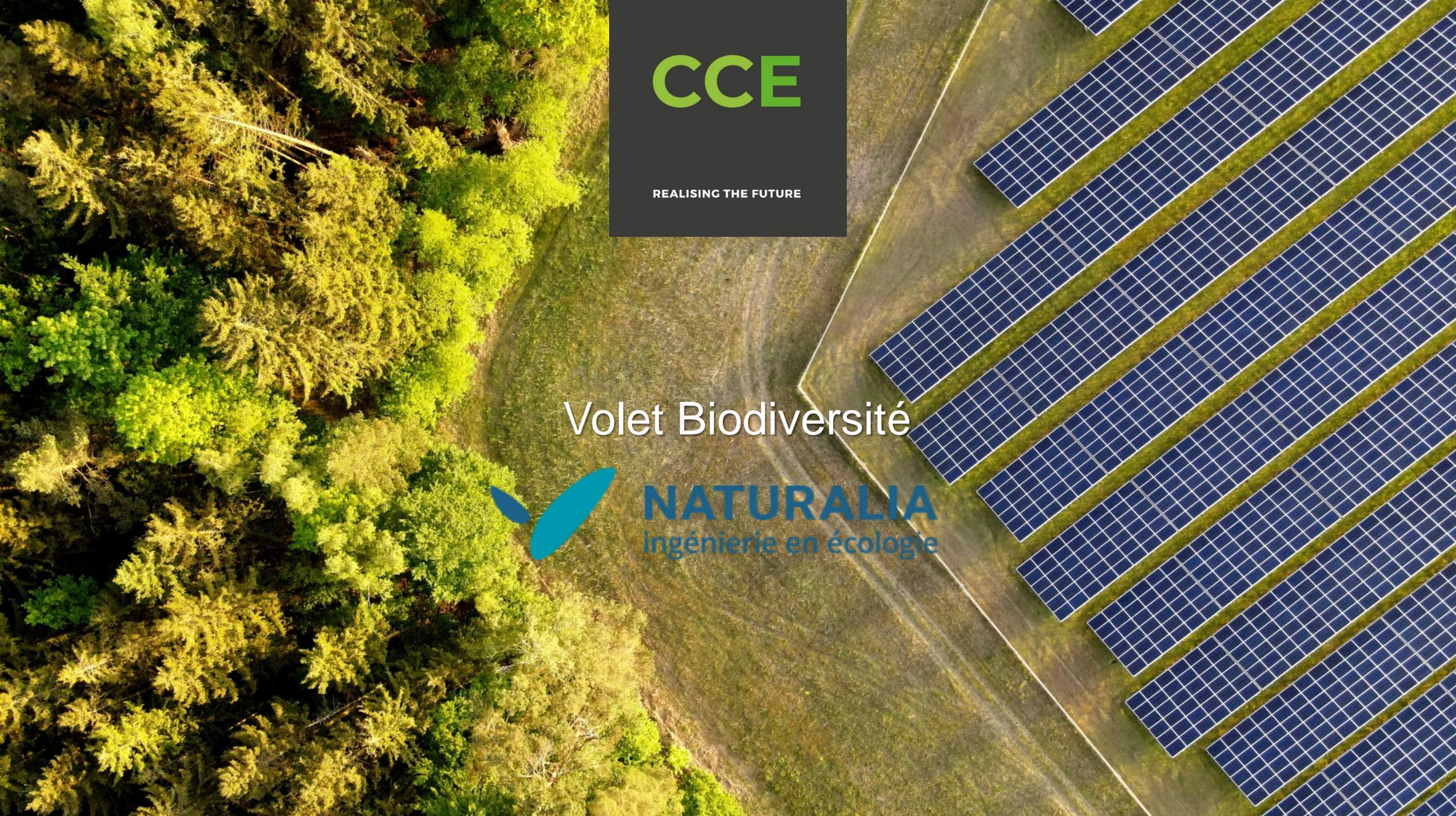


Proposition d'organisation de la bergerie et du parc de contention



Conformité du projet agrivoltaïque ovin

- ✓ **Conformité agrivoltaïque** : services rendus : adaptation au changement climatique, protection contre les aléas, bien-être animal
- ✓ **Projet agricole** : EPA Soilprint, Etude Technique et Economique par coopératives L'Agneau Soleil et Terre d'Ovin
- ✓ **IDELE** : Respect et suivi des recommandations
- ✓ **Agriculteur actif**
- ✓ **Potentiel agronomique des sols** : Terres en Classe 5
- ✓ **Bail agrivoltaïque** (Prêt à usage agricole)
- ✓ **Rémunération du berger**

An aerial photograph showing a large solar farm on the right side, with rows of blue solar panels separated by green grass. To the left of the solar farm is a dense forest of tall, green trees. The image is used as a background for a report cover.

CCE

REALISING THE FUTURE

Volet Biodiversité



NATURALIA
Ingénierie en écologie

Calendrier des inventaires

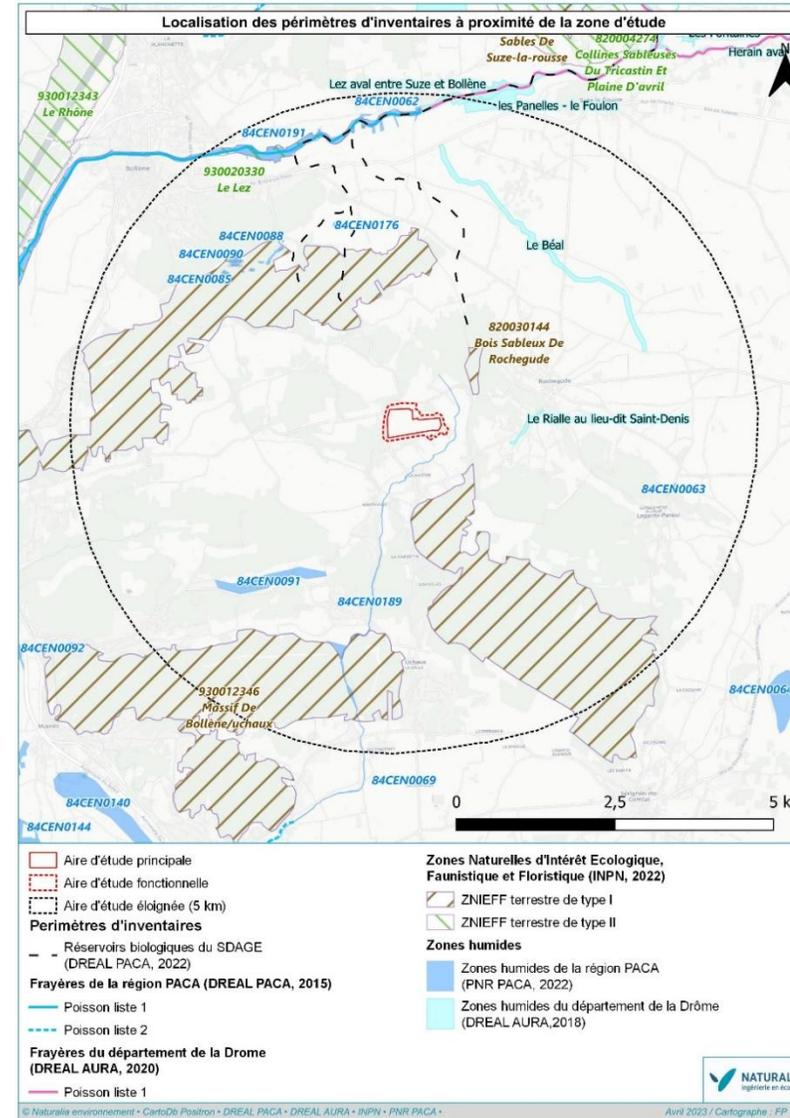
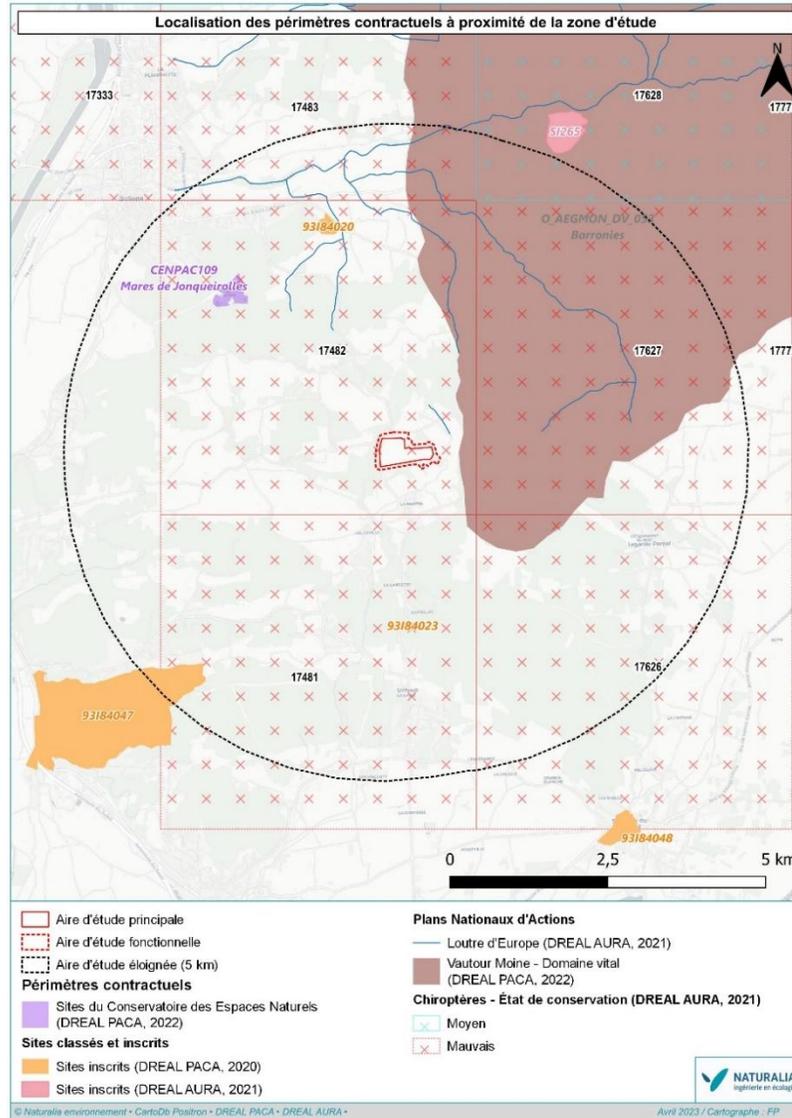
Tableau 2. Calendrier, pressions et conditions des inventaires

Compartiment biologique	Intervenants	Dates de passage et plages horaires	Diurne				Nocturne			
			☀	☁	🌡	🌀	🌙	☁	🌡	🌀
Flore et habitats naturels	Romain BARTHELD	12/04/2023 (10h – 19h)	+	+	++					
		19/05/2023 (10h – 19h)	++	+	++					
		20/06/2023 (10h – 19h)	+++		+++					
Insectes et autres arthropodes	Sylvain FADDA	05/05/2023 (8h30 – 12h30)	++		+					
		22/05/2023 (8h30 – 12h30)	++		+					
		19/06/2023 (13h30 – 17h30)	+++		++					
Amphibiens et reptiles	Antoine COQUIS	06/04/2023 (8h30 – 11h30)	+++		++	+				
		03/05/2023 (20h30 – 22h00)					+++		++	
		15/05/2023 (13h30 – 16h30)	+++		++	++				
Oiseaux	Charlie BODIN	06/04/2023 (14h00 – 00h00)	++		+		++		+	
		03/05/2023 (12h00 – 16h00)	++		++					
		25/05/2023 (22h00 – 00h00)					++		++	
		12/06/2023 (21h00 – 00h00)	++		++					
Mammifères (dont chiroptères)	Florian THIERRY	15/05/2023 : 16h-18h (2h) + 3 nuits	+++		++	+	+		+	+
		18/05/2023 : 8h – 11h (3h)	+	+	+	+				
		07/07/2023 : 16h-18h (2h) + 3 nuits	+++		++		++		++	
		10/07/2023 : 8h – 11h (3h)	+++		+++					
		18/09/2023 : 16h-18h (2h) + 3 nuits		+	++		++		+	
		21/09/2023 : 8h – 11h (3h)			++	+				

19 opérations d’inventaire faune et flore sur 4 saisons

☀	Ciel : ciel complètement nuageux (vide), ciel voilé (+), présence de quelques nuages (++) , totalement dégagé (+++)	☁	Pluie : absence de précipitations (vide), bruine ou pluie courte (+), averses (++) , orages ou pluies violentes (+++)	🌡	Température : température négative (-), fraîche (+), normale (++) et caniculaire (+++)	🌀	Vent : depuis l'absence totale de vent (vide) puis progressif jusqu'à un vent fort (+++)
---	---	---	---	---	--	---	--

Espaces Naturels Remarquables



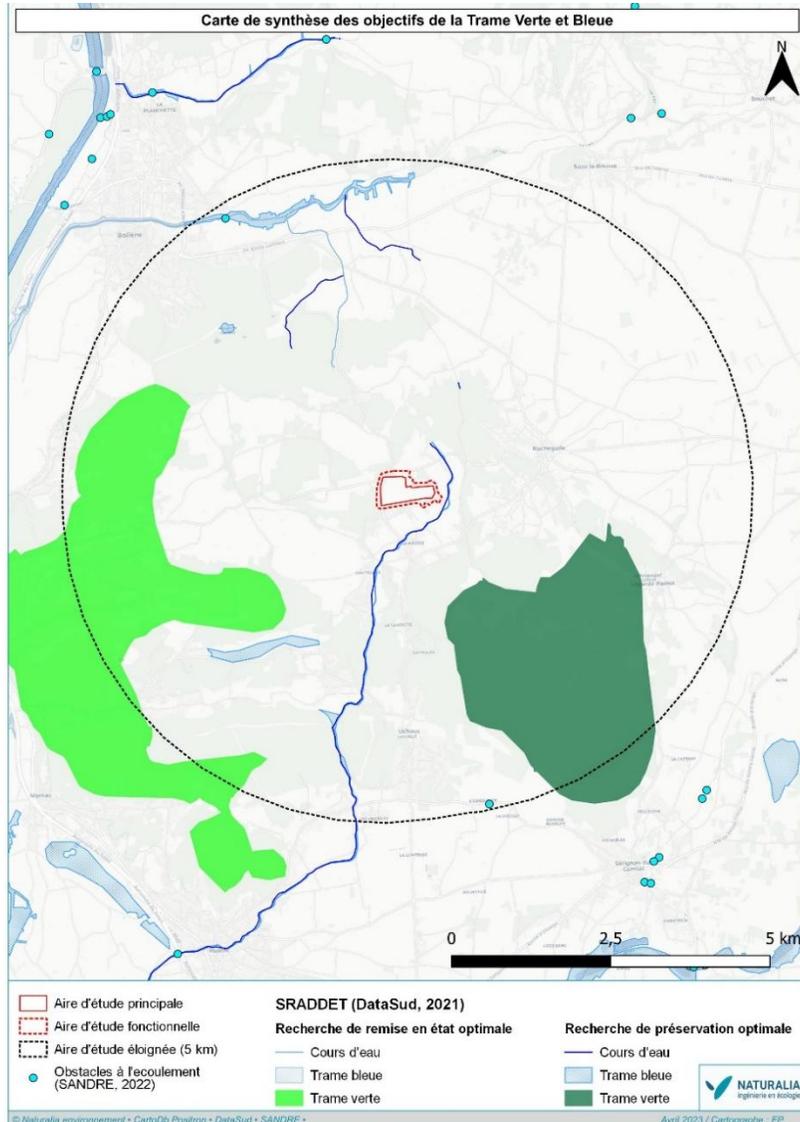
Sensibilité de l'enjeu

Faible

Description de l'enjeu

Les ensembles naturels les plus intéressants et proches de la zone d'étude sont à plusieurs kilomètres et concernent des massifs de garrigues et forêts sèches ou des cours d'eau en assez bon état de conservation. Ces milieux sont déconnectés de l'aire d'étude restreinte.

Fonctionnalités écologiques régionales



Sensibilité de l'enjeu

Faible

Description de l'enjeu

Les fonctionnalités écologiques d'importance régionale ne concernent pas l'aire d'étude restreinte ou ses proches abords. Ces milieux, agricoles et localement ponctués de haies, friches ou petits bosquets sont concernés par des fonctionnalités de « continuités écologiques diffuses », correspondant à tout espace non urbanisé mais exclus des ensembles naturels jouant un rôle notable pour un groupe taxonomique ou cortège d'espèces. Les continuités écologiques diffuses participent à petite échelle à la liaison écologique terrestre entre différents espaces d'intérêt écologique marqué.

Flore

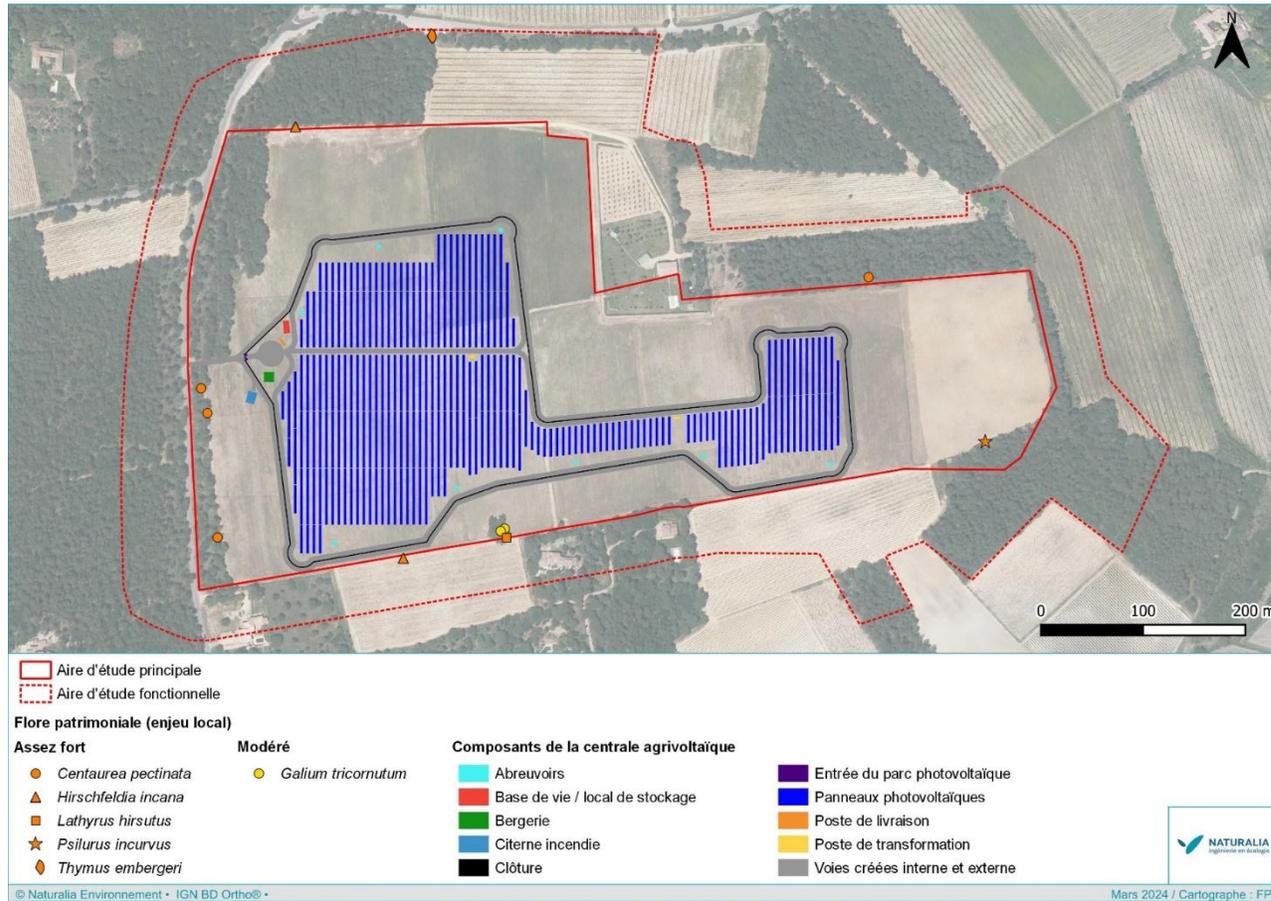


Tableau 19. Bilan des enjeux pour la flore

Taxon	Statut	Enjeu régional	Situation dans l'aire d'étude et niveau d'enjeu local	
Chou blanc <i>Hirschfeldia incana</i>	-	Fort	Espèce <u>subnitrophile</u> des friches et des bords de champs, bien représentée à l'échelle nationale. Ici en marge de cultures annuelles.	Assez Fort
Centaurée pectinée <i>Centaurea pectinata</i>	-	Assez Fort	Espèce ibérique commune en Espagne et dans le Languedoc et se raréfiant quelque peu à l'est du Rhône. Sur site en lisière de pinède.	Assez Fort
Gesse hirsute <i>Lathyrus hirsutus</i>	-	Assez Fort	Très <u>localisée</u> sur site en bord de culture. Espèce peu fréquente dans le département.	Assez Fort
Psilure incurvé <i>Psilurus incurvus</i>	-	Assez Fort	Sur reliquats de pelouses sèches en bord de pinède, cette espèce peu fréquente dans le département devient plus commune plus au sud.	Assez Fort
Thym d'Emberger <i>Thymus embergeri</i>	-	Assez Fort	Localisée tout au nord du site en lisière forestière. Espèce plus fréquente en secteurs marneux.	Assez Fort
Gaillet à trois cornes <i>Galium tricoratum</i>	-	Modéré	Messicole par excellence en régression dans des nombreuses régions françaises mais encore bien présente dans le Vaucluse.	Modéré



Centaurée pectinée (*Centaurea pectinata*)



Psilure incurvé (*Psilurus incurvus*)

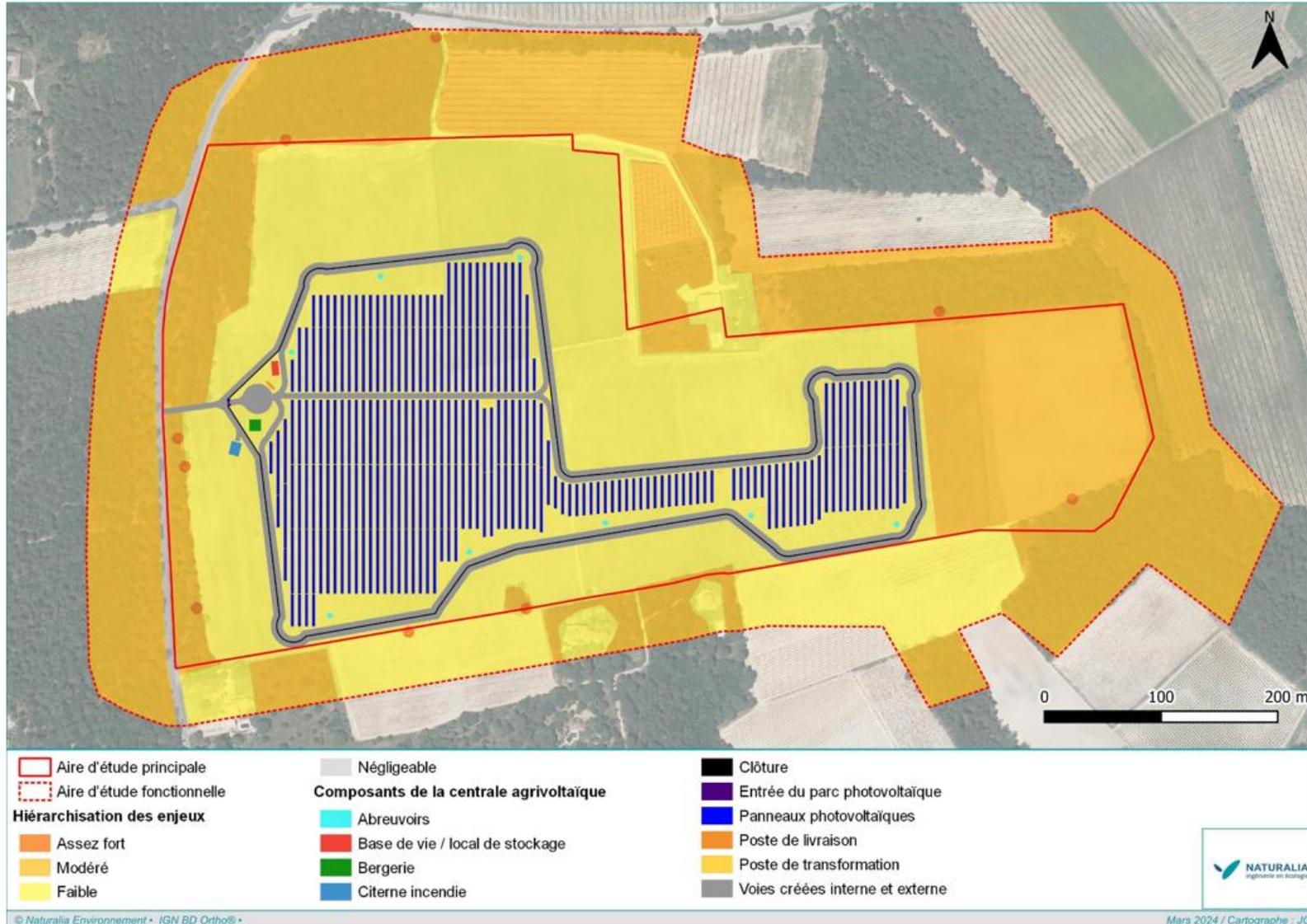


Gaillet à trois cornes (*Galium tricoratum*)



Gesse hirsute (*Lathyrus hirsutus*)

Faune



Sensibilité de l'enjeu

Faible à assez fort

Description de l'enjeu

19 espèces ont été recensées (synthèse en page suivante). Celles à enjeu modéré ou assez fort se situent toutes en dehors de la zone d'implantation.



Couleuvre à échelons



Couleuvre de Montpellier



Alouette lulu



Crapaud épineux



Pipit rousseline

Figure 30. Localisation des emprises du projet final vis-à-vis des enjeux écologiques

Faune (suite)

Taxons	Statut de protection / patrimonial	Niveau d'enjeu régional	Statut biologique	Niveau d'enjeu local
Amphibiens				
Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>	PN, Rem.ZNIEFF, LRR : LC	Modéré	En transit ou en gîte au niveau des boisements, sous des blocs rocheux.	Faible
Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i>	PN, DH4 Det. ZNIEFF LRR : LC	Modéré	Petite population. Présente dans les jardins privés.	Faible
Crapaud épineux <i>Bufo spinosus</i>	PN, LRR : LC	Faible	En transit et gîte ponctuel.	Faible
Grenouille verte <i>Pelophylax sp.</i>	PN, LRR : LC	Faible	Jardins privés, transit ponctuel.	Faible
Reptiles				
Couleuvre à échelons <i>Zamenis scalaris</i>	PN, LRR : NT	Modéré	Petite population reproductrice. Présent sur l'ensemble des zones ouvertes et semi-ouvertes de l'aire d'étude hors champs de culture.	Modéré
Couleuvre de Montpellier <i>Malpolon monspessulanus</i>	PN, LRR : NT, Det. ZNIEFF	Modéré	Petite population reproductrice. Présent sur l'ensemble des zones ouvertes et semi-ouvertes de l'aire d'étude hors champs de culture.	Modéré
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	PN, LRR : LC	Faible	Espèce commune protégée utilisant principalement les lisières et pierriers du site d'étude.	Faible
Oiseaux				
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	PN, DOI LRR : NT	Modéré	2 couples. Nicheur sédentaire. Friche postculturale et lisières situées à l'ouest de l'aire d'étude principale.	Modéré
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	PN, DOI LRR : LC	Modéré	1 couple. Estivant nicheur. Zones découvertes ou faiblement végétalisées situées dans la portion ouest de l'aire d'étude principale.	Modéré
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	PN, DOI LRR : LC	Modéré	1 couple. Estivant nicheur à proximité fidèle à son site de reproduction. Lisières de pinèdes et garrigues situées dans l'aire d'étude fonctionnelle et en marge de l'aire d'étude principale potentiellement favorables.	Faible
Avifaune commune protégée (Bruant zizi, Chouette hulotte, Faucon crécerelle, Grimpereau des jardins, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Mésange huppé, Ortie à longue queue, Pic épeiche, Pic vert, Pinson des arbres, Rougegorge familier)	PN, LRR : LC, NT	Faible	Occupent l'ensemble des boisements, lisières et zones limitrophes pour la reproduction, l'alimentation, le transit ou la dispersion.	Faible

Taxons	Statut de protection / patrimonial	Niveau d'enjeu régional	Statut biologique	Niveau d'enjeu local
Mammifères terrestres				
Lapin de garenne <i>Oryctolagus cuniculus</i>	LRN : NT	Modéré	Quelques individus ponctuellement en déplacement et alimentation	Faible
Chiroptères				
Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	PN, DH2, DH4, LRN : VU	Fort	Exploite en chasse et transit globalement l'ensemble des boisements et lisières forestières. Aucune possibilité de gîte.	Assez fort
Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	PN, DH II, IV, LRN : LC	Assez fort	Habitat secondaire en état moyen de conservation. Contexte peu attractif. Quelques contacts sur la période automnale. Aucune possibilité de gîte.	Assez fort
Murin cryptique <i>Myotis crypticus</i>	PN, DH4, LRN : DD	Assez fort	Habitat secondaire en état moyen de conservation. Linéaire forestier régulièrement emprunté par l'espèce. Quelques faibles possibilités de gîtes arboricoles.	Modéré
Molosse de Cestoni <i>Tadarida teniotis</i>	PN, DH4, LRN : NT	Assez fort	Molosse : Espèce de haut vol contactée en activité modérée.	Modéré
Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	PN, DH4, LRN : NT	Modéré	Chasse / transit avec une activité modérée le long des lisières forestières. Quelques rares possibilités de gîte arboricole	Modéré
Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	PN, DH4, LRN : NT	Modéré	Chasse / transit avec une activité modérée le long des lisières forestières. Quelques rares possibilités de gîte arboricole	Faible
Cortège de chiroptères communs à enjeu faible (Pipistrelle commune, Pipistrelle pygmée, Pipistrelle de Kuhl & Oreillard gris)	PN, DH4, LRN : LC à NT	Faible	Chasse / transit avec une activité forte à modéré le long des lisières forestières. Quelques rares possibilités de gîte arboricole	Faible



Couleuvre à échelons



Couleuvre de Montpellier



Alouette lulu

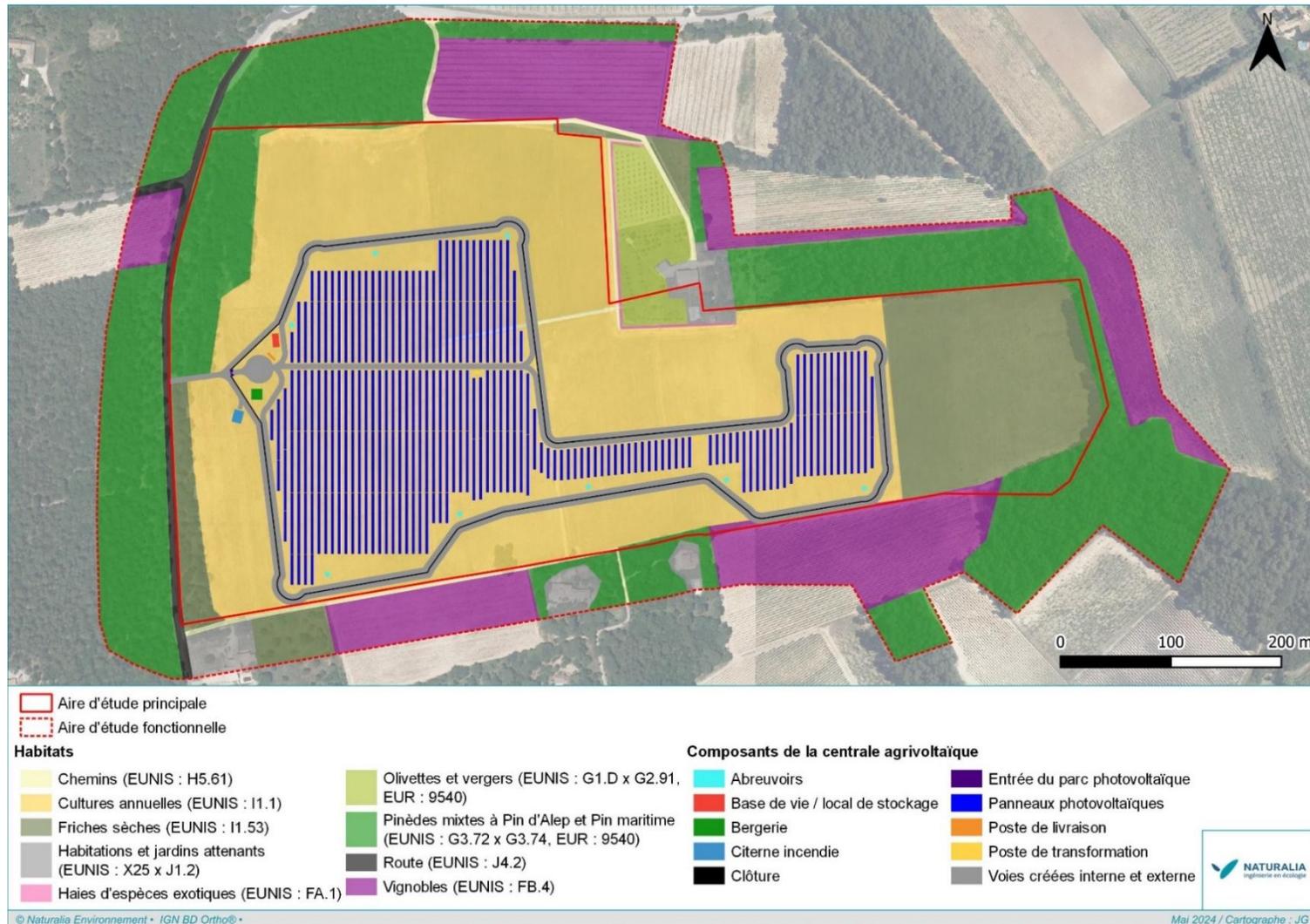


Crapaud épineux



Pipit rousseline

Habitats naturels et zones humides



Sensibilité de l'enjeu

Modéré

Description de l'enjeu

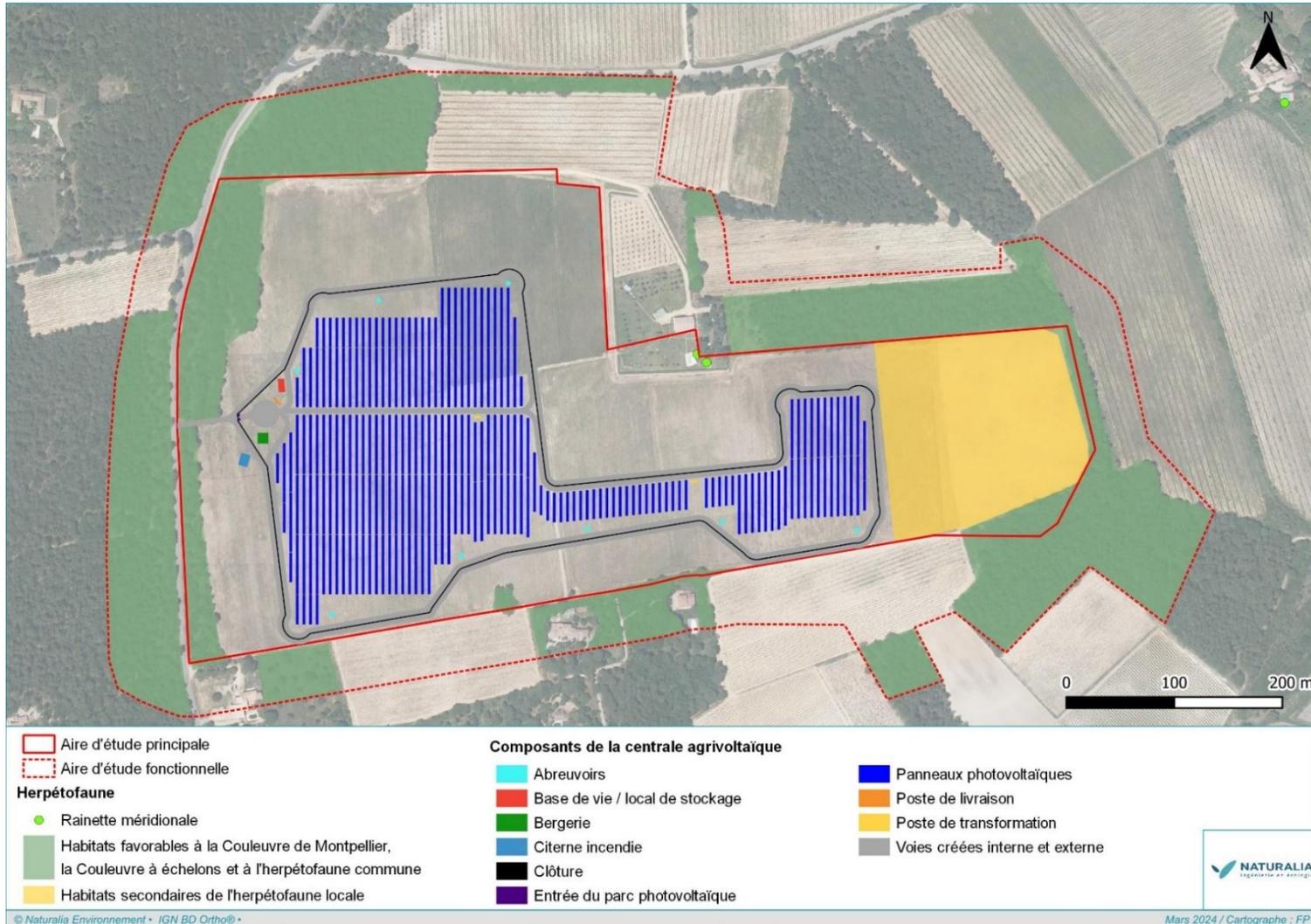
Boisements en périphérie du site : majoritairement des pins maritimes issus de plantations et adaptés à un sol sableux et légèrement siliceux. Des pins d'Alep et des chênes verts occupent également une place notable dans ces peuplements.

Aucun habitat n'est qualifié de zone humide avérée d'après l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Aucun habitat cartographié n'est listé dans la table B de l'Annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 et ne présente un recouvrement supérieur à 50% en espèces hygrophiles (table A).

Les inventaires ne justifient donc pas d'investigation pédologique sur l'ensemble des habitats.

Reptiles et amphibiens



Sensibilité de l'enjeu

Faible à modéré

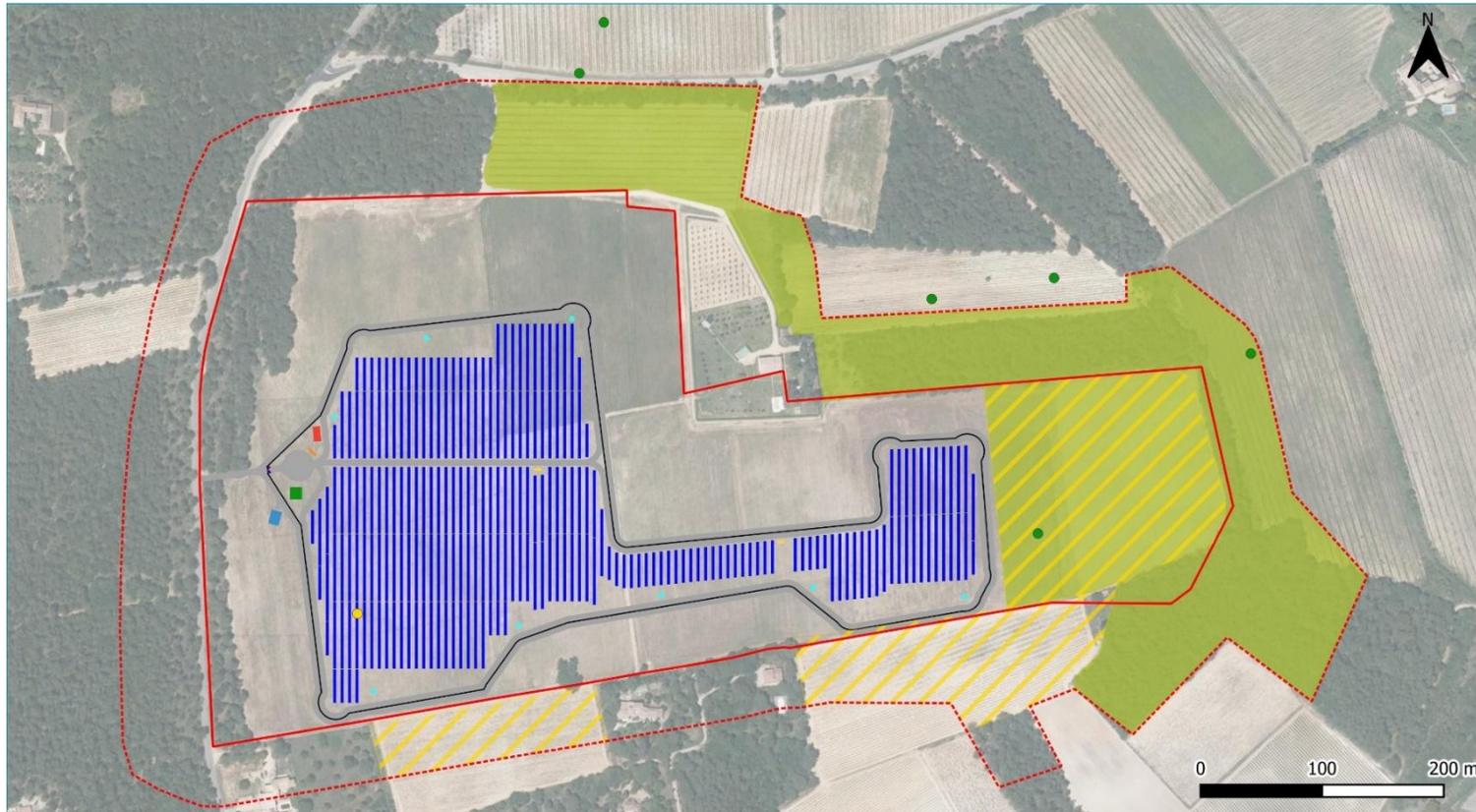
Description de l'enjeu

Amphibiens : Aucune espèce d'enjeu local modéré n'est présente sur le site d'étude. En revanche, plusieurs espèces d'enjeu local faible sont présentes sur site.

Reptiles : Deux espèces possédant une certaine patrimonialité sont susceptibles d'être présentes au sein de l'aire d'étude, il s'agit de la Couleuvre à échelons et de la Couleuvre de Montpellier.

Les espèces à enjeu n'ont pas été recensées sur site.

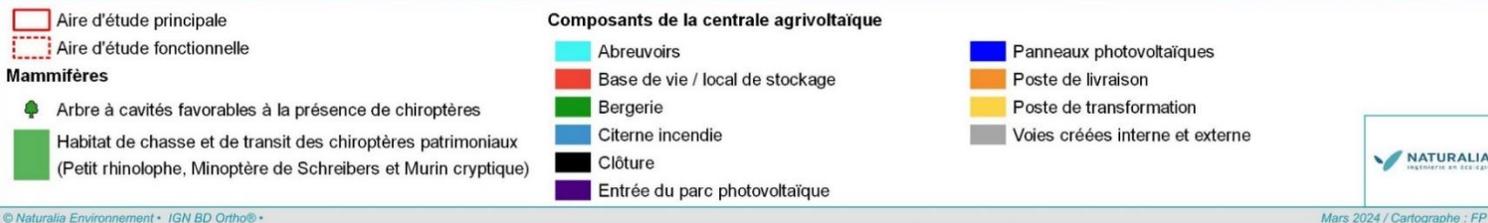
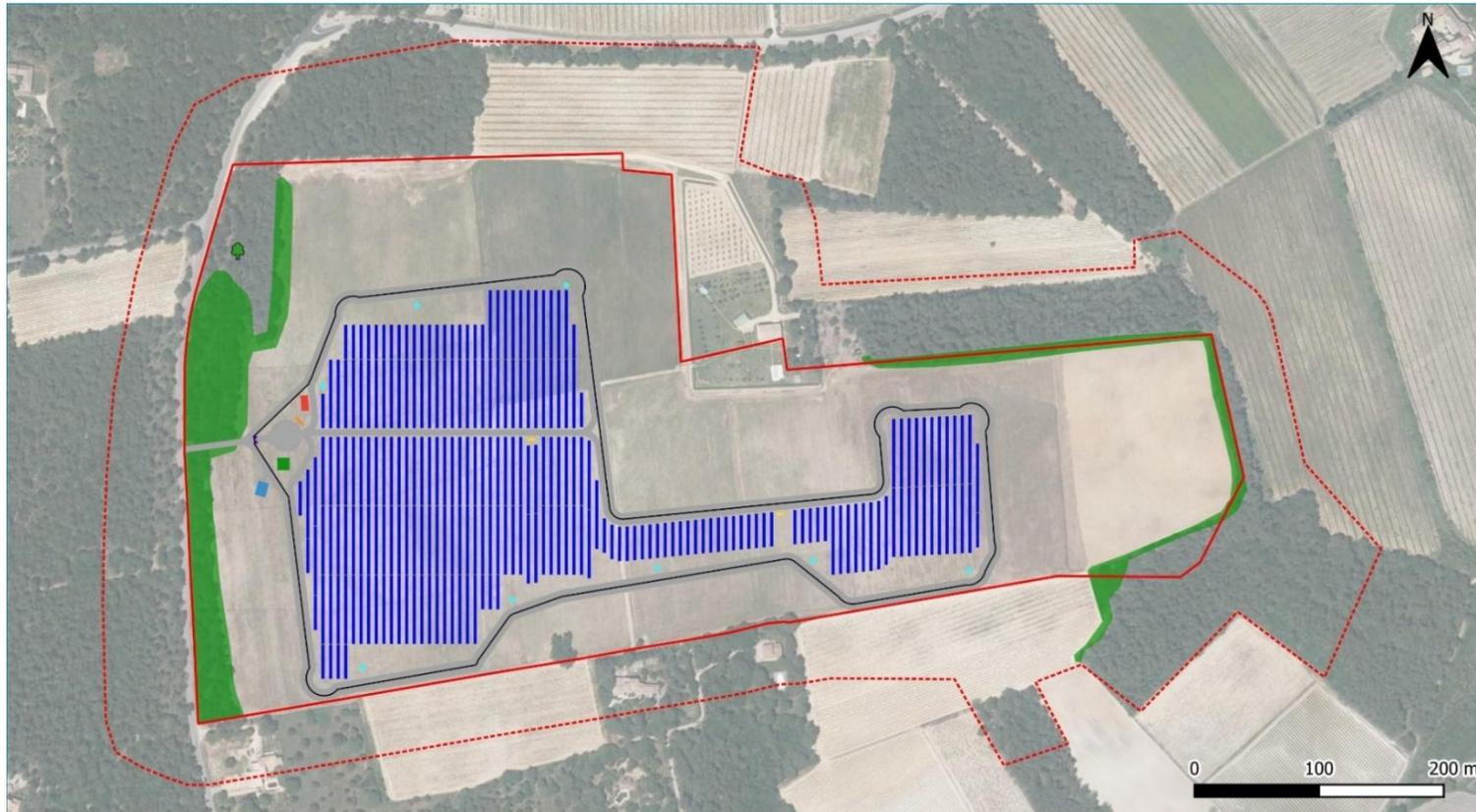
Enjeux ornithologiques - Avifaunistiques



- | | | |
|---|---|---|
| Aire d'étude principale | Composants de la centrale agrivoltaïque | Panneaux photovoltaïques |
| Aire d'étude fonctionnelle | Abreuvoirs | Poste de livraison |
| Avifaune | Base de vie / local de stockage | Poste de transformation |
| ● Alouette lulu (sédentaire nicheur) | Bergerie | Voies créées interne et externe |
| ● Pipit rousseline (estivant nicheur) | Citerne incendie | |
| Habitat favorable à la reproduction du Pipit rousseline | Clôture | |
| Domaine vital principal de l'Alouette lulu | Entrée du parc photovoltaïque | |

Sensibilité de l'enjeu
Faible à modéré
Description de l'enjeu
<p>Parmi les différentes espèces patrimoniales rencontrées, seules 2 présentent un lien significatif avec l'aire d'étude : l'alouette lulu et la pipit rousseline.</p>

Enjeux mammifères et chiroptères



Sensibilité de l'enjeu
Faible à assez fort
Description de l'enjeu
<p>Aucun mammifère terrestre ne représente d'enjeu écologique élevé au sein de l'aire d'étude.</p> <p>En ce qui concerne les chiroptères, l'aire d'étude fonctionnelle offre uniquement quelques possibilités de gîte arboricole présentant des fissures ou écorces décollées. Un total de 10 espèces a été détecté dans l'aire d'étude, parmi-elles seulement trois espèces patrimoniales entretiennent un lien notable avec le secteur prospecté.</p>

Mesures E-R-A

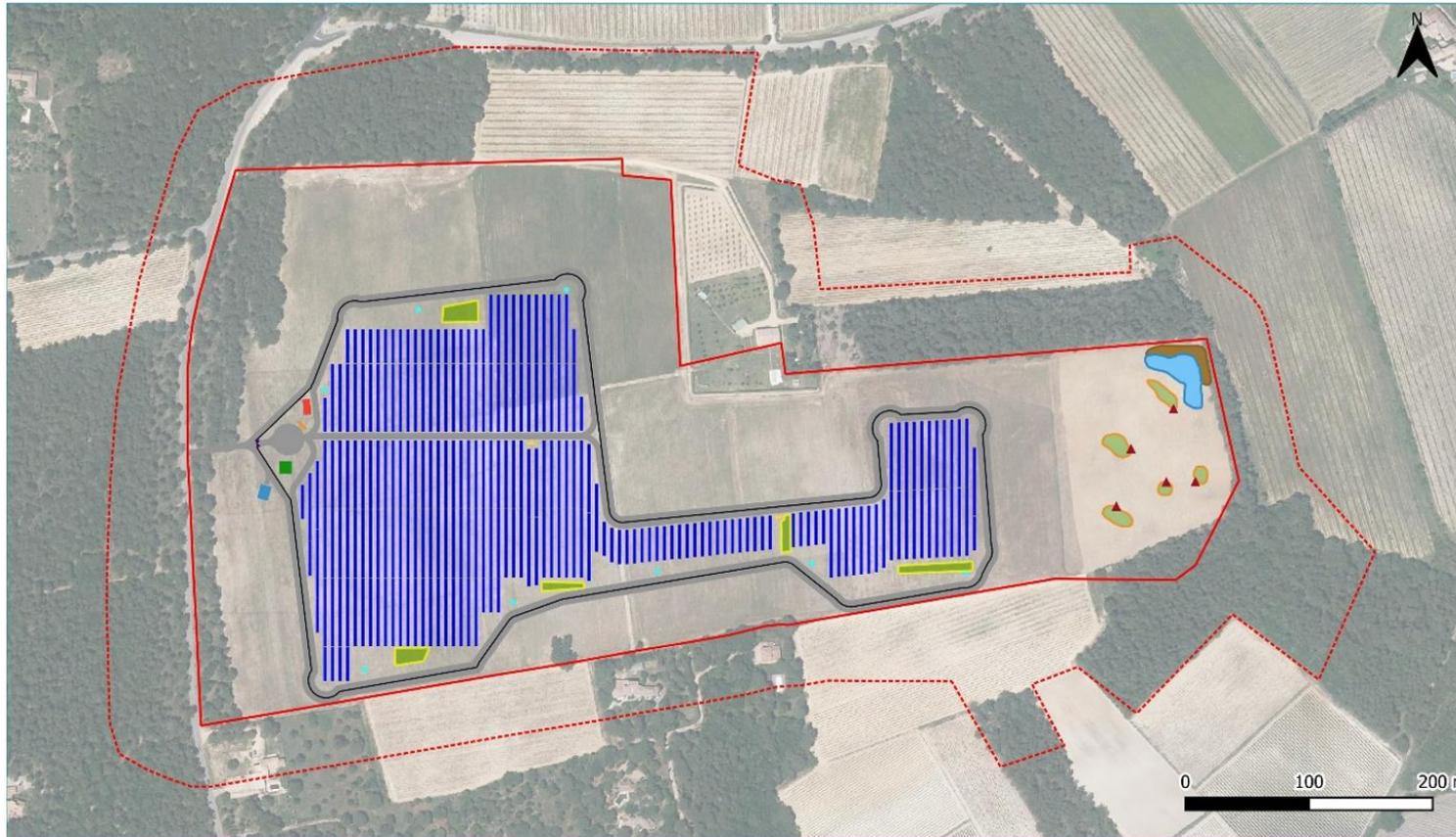


Tableau 38. Synthèse et chiffrage des mesures E, R et A retenues

Code mesure	Code THEMA associé	Intitulé
Mesures de réduction		
R1	R3.1a	Calendrier écologique des travaux pour réduction des impacts sur la biodiversité en période de forte sensibilité
R2	R2.1	Défavorabilisation écologique de la zone chantier pour protection de la faune terrestre – Suppression amont des habitats d'espèces
R3	R1.1a / R1.1c	Limitation et balisage des emprises des travaux
R4	R2.2i / R2.1n / A3.ab / A7	Création d'habitats de substitution type <u>hibernaculum</u> et refuges entre les emprises projet
R5	R2.2o	Restauration et maintien d'espaces buissonnants et de hautes herbes de lisières fonctionnels pour la faune
R6	R2.2o	Conciliation entre élevage ovin et biodiversité du parc agrivoltaïque
R7	R2.2j	Préservation de la perméabilité du site à la petite faune
R8	R2.1f	Dispositif préventif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
R9	R2.2i / R2.2r	Rétablissement d'une continuité écologique arborée périphérique au parc agrivoltaïque
Mesure d'accompagnement		
A1	A6.1a	Assistance écologique en phase chantier
A2	A5.c / E3.1c	Non dessouchage des arbres situés dans l'emprise de la base vie

Conclusion Volet Naturel de l'Etude d'Impact

- ✓ **Projet agrivoltaïque** entièrement implanté sur une surface agricole
- ✓ **Site d'implantation** très peu intéressant et fonctionnel pour la biodiversité : zone de transit ou d'alimentation par quelques espèces ubiquistes à anthropophiles
- ✓ **L'implantation de panneaux solaires** et l'évolution en prairie permettront de restaurer des fonctionnalités écologiques
- ✓ **Bénéfice écologique** : aucune espèce protégée ne perdra lieu de vie, et certaines en gagneront
- ✓ **Aucune dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées**
- ✓ **Aucune mesure de compensation écologique : uniquement des mesures d'accompagnement**



CCE

REALISING THE FUTURE

Volet paysager



SOLER IDE

GRUPE VERTICAL SEA

Synthèse de l'analyse Milieu Humain

Tableau 22 : Synthèse des enjeux associés au milieu humain

Thème environnemental	Diagnostic de l'état initial	Niveau de l'enjeu	Recommandation éventuelle
Occupation du sol	<ul style="list-style-type: none"> Aire d'étude éloignée majoritairement agricole, avec des parcelles agricoles où les vignes dominant, entrecoupées de boisements et de haies ; La ZIP se situe au droit de parcelles cultivées. Elle est bordée par des haies, des vignes et des boisements et longée par la RD12 à l'Ouest.. 	MODÉRÉ	Intégration du projet dans la composante naturelle et rurale du territoire
Environnement démographique et socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> Projet situé sur la commune de Mondragon, comptant 3 679 habitants en 2021, population en baisse depuis 2015 ; La densité communale en dessous de la densité à l'échelle intercommunale et départementale ; Bâti principalement constitué en bourg, village et hameaux et ponctuellement en corps de ferme sur l'aire d'étude éloignée ; Activité agricole prédominante sur l'aire d'étude éloignée, ZIP concernée par des grandes cultures ; Aucune activité de pêche au droit du site ; ZIP se situant dans une zone de chasse gardée ; Tourisme local lié au patrimoine historique et tourisme vert de randonnée. 	MODÉRÉ	Compatibilité entre l'implantation d'une centrale photovoltaïque et les activités du territoire (agriculture et tourisme/loisirs notamment).
Infrastructures de transport	<ul style="list-style-type: none"> ZIP accessible au Nord depuis la desserte départementale (RD206) puis par un chemin d'exploitation agricole ; ZIP accessible au Sud depuis la RD12 et par un chemin d'exploitation agricole ; Trafic faible à proximité de la ZIP. 	FAIBLE	Privilégier les accès existants. Le projet devra veiller à assurer un niveau de sécurité suffisant et à ne pas induire de gêne importante en phase travaux à cause du trafic induit par le chantier.
Ambiance sonore et lumineuse, vibrations	<ul style="list-style-type: none"> Pas de nuisances sonores significatives : nuisances sonores faibles liées à la départementale D12 ; Pas de nuisances lumineuses significatives, pas de sources de vibrations significatives. 	FAIBLE	Le projet devra veiller à ne pas aggraver les nuisances sonores, lumineuses ou vibratoires existantes.
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'air globalement bonne dans le secteur et sur la ZIP (milieu peu anthropisé). 	FAIBLE	Préservation de la santé des usagers du site et des riverains
Risques technologiques et nuisances	<ul style="list-style-type: none"> ZIP non concernée par le risque TMD ; Aucun support radioélectrique, aucune ICPE et aucune ligne électrique du réseau RTE au sein de l'AER ; Plusieurs lignes électriques aériennes sont localisées aux alentours de la ZIP ; ZIP non concernée par les servitudes aéronautiques. 	FAIBLE	Limitation des risques inhérents à l'installation d'une centrale photovoltaïque.
Sites et sols pollués	<ul style="list-style-type: none"> Aucun site ou sol potentiellement pollué au sein de l'aire d'étude rapprochée (<u>Basol/Casias/SIS</u>) ; 	FAIBLE	Limitation des pollutions inhérentes à l'installation d'une centrale photovoltaïque
Urbanisme et servitudes	<ul style="list-style-type: none"> La commune de Mondragon possède un Plan Local d'Urbanisme où la ZIP est inscrite en zone Agricole A et en zone Naturelle N. Le projet devra prendre en compte les prescriptions du PLUi lors de sa conception ; ZIP concernée par des servitudes lié au <u>PPRif</u> du massif d'Uchaux. 	MODÉRÉ	Respect des réglementations en vigueur
Energie et lutte contre le changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Absence de données concernant les émissions de GES et les consommations énergétiques à l'échelle communale ; Emissions de GES de 7,3 tCO2e/hab en région PACA, le secteur des industries est le plus émetteur ; Production énergétique renouvelable régionale représente 12 TWh ; Mise en place de plans et programmes visant à réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES à différentes échelles. 	FAIBLE	Prendre en compte les préconisations de ces programmes et contribuer à l'atteinte des objectifs proposés.

Valeur de l'enjeu	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

Synthèse de l'analyse du Patrimoine et Paysage

Tableau 25 : Synthèse des enjeux associés au patrimoine et paysage

Thème environnemental		Diagnostic de l'état initial	Niveau de l'enjeu	Recommandation éventuelle
Patrimoine architectural, culturel et archéologique	Monuments historiques	<ul style="list-style-type: none"> 7 monuments historiques au sein de l'aire d'étude éloignée, le plus proche étant situé à 520 m au Sud-Ouest se situe à 1,8 km à l'Est de la ZIP ; ZIP non visible depuis les monuments historiques ; 	FAIBLE	Assurer l'intégration paysagère du projet pour proposer un ensemble harmonieux conforme aux typologies paysagères présentes.
	Sites inscrits et classés	<ul style="list-style-type: none"> 3 sites inscrits au sein de l'aire d'étude éloignée, dont le plus proche se situe à 2,6 km au Sud de la ZIP. 		
	Sites patrimoniaux remarquables	<ul style="list-style-type: none"> Aucun site patrimonial remarquable au sein de l'aire d'étude éloignée ; 		
	Sites archéologiques			
Paysage	Contexte paysager du secteur	<ul style="list-style-type: none"> La ZIP se situe au sein de l'unité paysagère Massif d'Uchaux Cette unité est caractérisée par l'existence de larges panoramas et de collines à dominantes boisées et viticoles ; Ambiance paysagère marquée une topographie vallonnée avec une occupation du sol ouverte (viticulture) qui laisse de larges panoramas depuis les points hauts de l'aire d'étude éloignée. Des éléments boisés, sous forme d'un maillage de haie ou de boisement plus conséquent, viennent s'intercaler dans le paysage ; Des points de vue potentiels se dégagent du fait de la topographie de l'aire d'étude éloignée et de la zone d'implantation potentielle. Les hameaux les <u>Farjons</u> et la <u>Mastre</u> sont situés dans l'aire d'étude rapprochée. Toutes les habitations sont susceptibles d'avoir des vues sur la ZIP. La RD12 longe la ZIP. La RD12 et autres axes routiers principaux de l'AEE sont autant de possibilités de points de vue dynamiques sur la ZIP, conditionné par des masques paysagers. 	FAIBLE À FORT	Intégrer le projet dans les composantes naturelles et rurales du paysage. Veiller à l'intégration paysagère du projet, notamment par l'implantation de haies le long des voies d'accès, des clôtures et par une bonne intégration chromatique des composantes du projet Conserver et renforcer les masques paysagers existants.
	Analyse des visibilité	<ul style="list-style-type: none"> Le bassin visuel théorique topographique de la ZIP peu étendu, notamment sur la partie Sud ; Vues proches : en raison de la topographie et des éléments végétaux (haie, bois), la ZIP est visible depuis la RD12, les chemins d'accès au Nord et au Sud et depuis les habitations situées à proximité immédiates de la ZIP. Vues lointaines : <ul style="list-style-type: none"> Visibilité sur la ZIP conditionnée par la localisation de l'observateur en contre-haut ou en contrebas des parcelles et par les motifs végétaux (haies, bosquets, etc.) et/ou urbains qui s'intercalent entre l'observateur et l'horizon ; Quelques vues lointaines depuis des axes routiers (RD11), le GRP, ou les habitations situées en hauteurs des lieux-dits le Pétardier, les <u>Farjons</u>, Hauteville et le <u>Merlanchon</u> possèdent également des vues sur le site. Ces vues se traduiront probablement sous forme d'une masse sombre en raison de la distance et des milieux boisés et haies aux abords de la ZIP. 		



L'enjeu relatif au paysage, avant mesures d'intégration paysagère, est faible pour les vues éloignées et fort pour les vues rapprochées. L'intégration paysagère (plantation d'oliviers, mise en retrait du parc de 50m vis-à-vis des rares habitations et de la RD12,...) et l'implantation du projet ont été réfléchies afin d'intégrer au mieux le projet dans la composante rurale et naturelle du territoire.

Prises de vues - Proximité

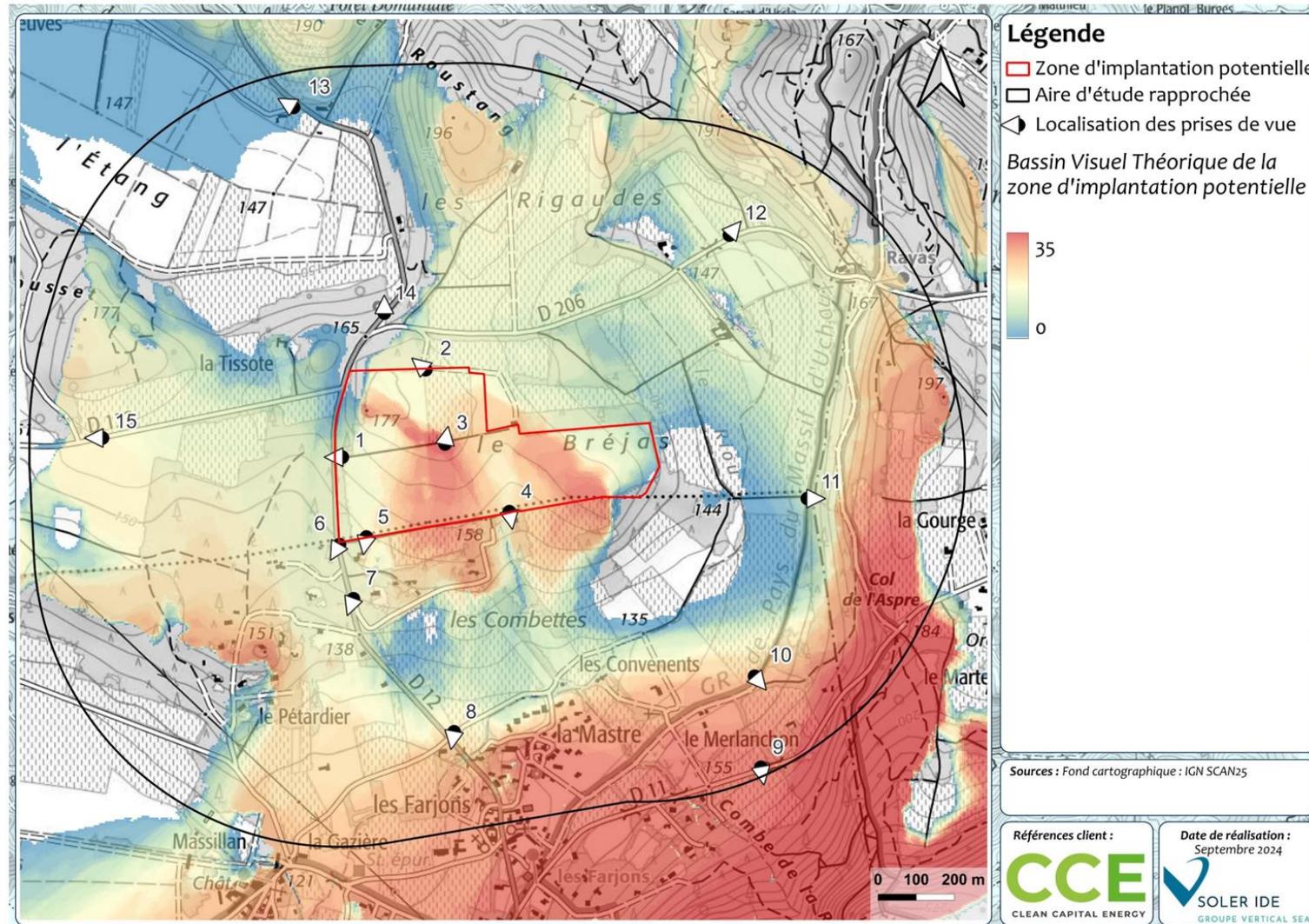
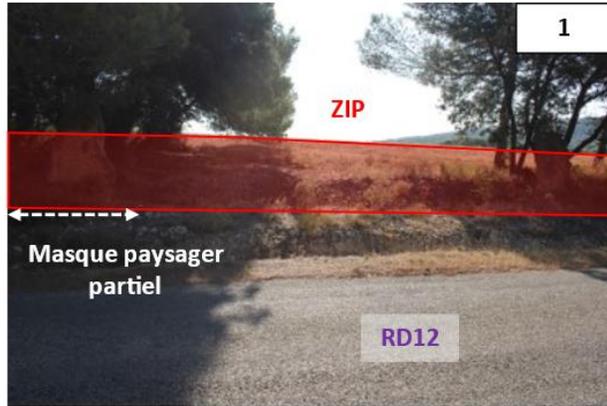


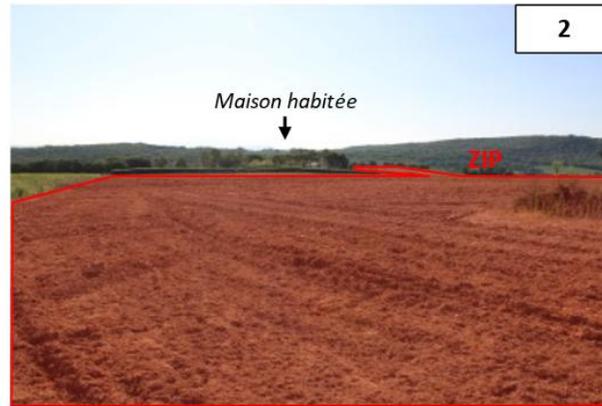
Figure 104 : Localisation des prises de vue à proximité de la zone d'implantation potentielle

Prises de vues immédiates*



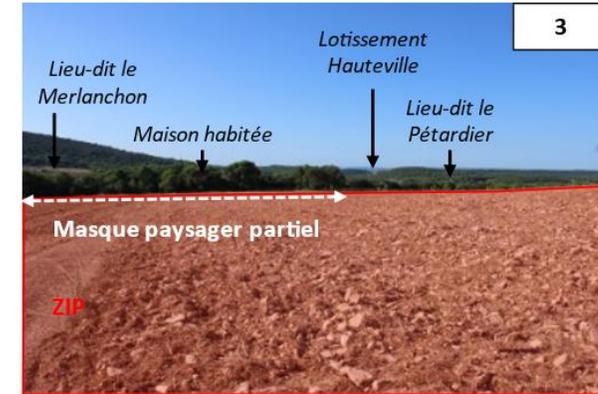
Vue depuis la RD11, à l'Ouest de la ZIP, en direction de l'Est
→ **Visibilité directe**

Depuis ce point de vue, la ZIP est visible du fait de sa proximité avec l'observateur.



Vue le Nord de la ZIP, en direction du Sud-Est
→ **Visibilité directe**

Depuis ce point de vue, la ZIP est totalement visible. La maison habitée au Nord-Est est visible.



Vue le haut de la butte au sein de la ZIP, en direction du Sud
→ **Visibilité directe**

Depuis ce point de vue, la ZIP est totalement visible. Plusieurs habitations sont visibles depuis ce point de vue : les habitations au Sud de la ZIP, et celles aux lieux-dits le Merlanchon, le Pétardier et du lotissement Hauteville.



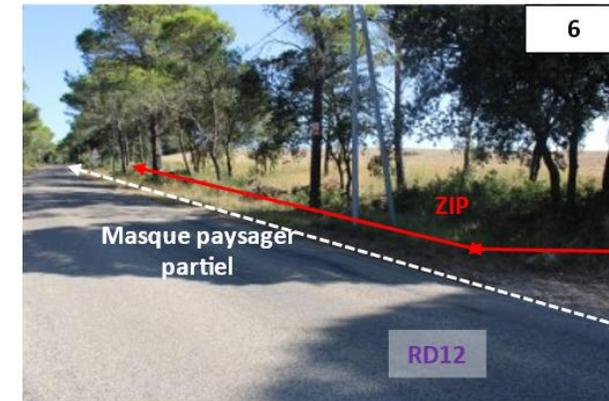
Vue depuis le Sud de la ZIP, en direction du Nord
→ **Visibilité directe**

Depuis ce point de vue, la ZIP est totalement visible. La maison habitée au Nord-Est est visible.



Vue depuis le Sud-Ouest de la ZIP, en direction du Nord
→ **Visibilité directe**

Depuis ce point de vue, la ZIP est totalement visible.

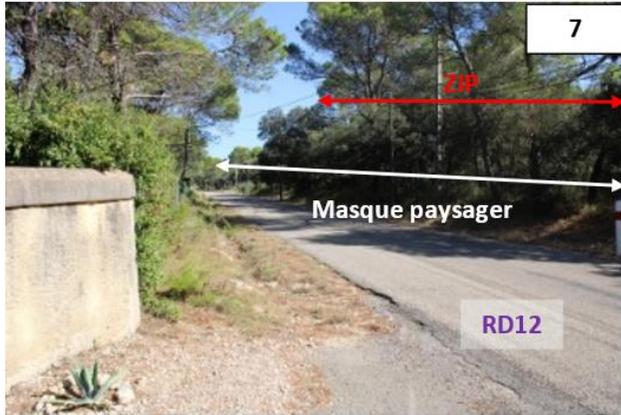


Vue depuis la RD12 au Sud-Ouest de la ZIP, en direction du Nord-Est
→ **Visibilité directe**

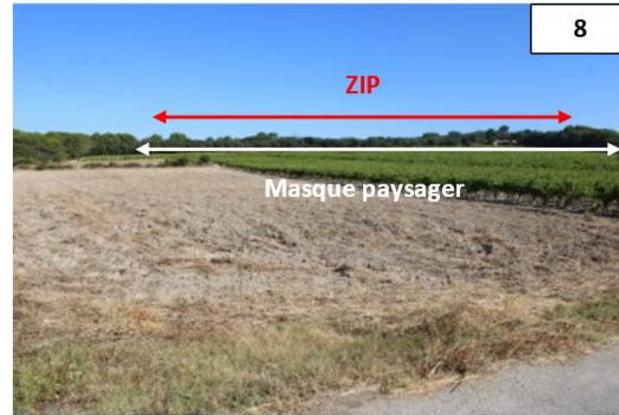
Depuis ce point de vue, la ZIP est totalement visible. Une haie longe l'Ouest de la ZIP, qui vient légèrement masquer la ZIP.

* La maison habitée est celle du porteur de projet

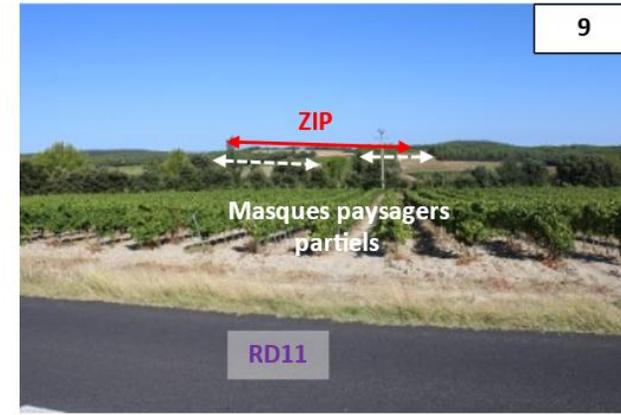
Prises de vues rapprochées



Vue depuis la RD12, en direction du Nord-Est
→ Absence de visibilité



Vue depuis le croisement entre la RD12 et un chemin communal, en direction du Nord
→ Absence de visibilité

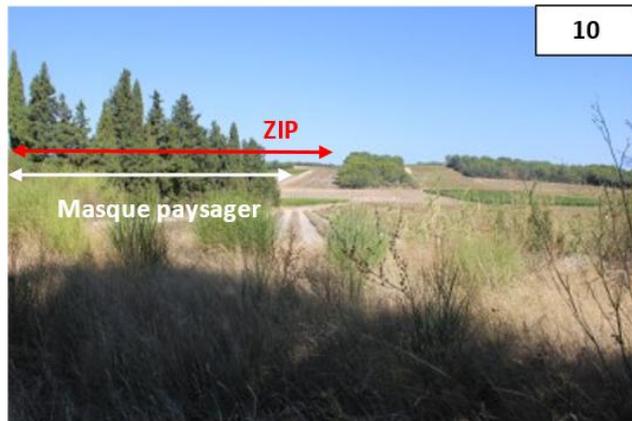


Vue depuis la RD11, en direction du Nord
→ Visibilité partielle

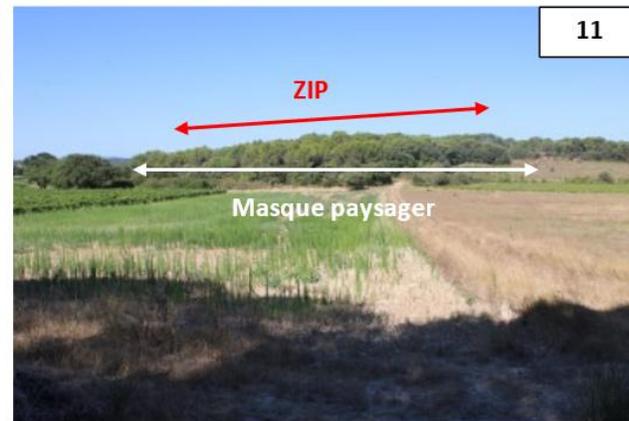
Depuis ce point de vue, la ZIP est totalement masquée par la végétation boisée.

Depuis ce point de vue, la ZIP est totalement masquée par la végétation boisée.

Depuis ce point de vue, la ZIP est partiellement visible, au travers une trouée dans la végétation.



Vue depuis le GR Tour du Massif d'Uchaux, au Sud-Est de la ZIP, en direction du Nord-Ouest.
→ Visibilité partielle



Vue depuis le GR Tour du Massif d'Uchaux, à l'Est de la ZIP, en direction de l'Ouest
→ Absence de visibilité



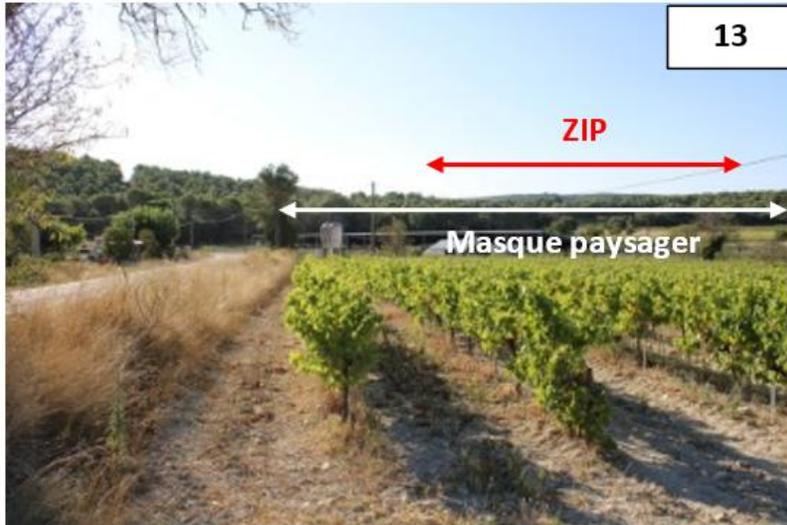
Vue depuis la RD206 au Nord-Est de la ZIP, en direction du Sud-Ouest
→ Absence de visibilité

Depuis ce point de vue, la partie Est de la ZIP est visible au travers une trouée dans la végétation.

Depuis ce point de vue, la ZIP est totalement masquée par la végétation boisée.

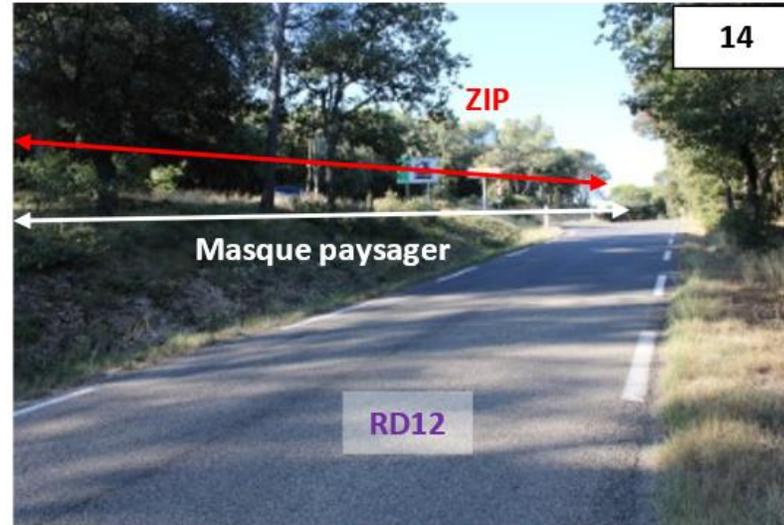
Depuis ce point de vue, la ZIP est totalement masquée par la végétation boisée.

Prises de vues rapprochées



Vue depuis la RD12, au Nord-Ouest de la ZIP, en direction du Sud-Est
→ Absence de visibilité

Depuis ce point de vue, la ZIP est totalement masquée par la végétation et la topographie du secteur.



Vue depuis la RD12, au Nord-Ouest de la ZIP, en direction du Sud
→ Absence de visibilité

Depuis ce point de vue, la ZIP est totalement masquée par la végétation et la topographie du secteur.



Vue depuis la RD152, en direction de l'Est
→ Absence de visibilité

Depuis ce point de vue, la ZIP est totalement masquée par la végétation boisée.

Prises de vues éloignées

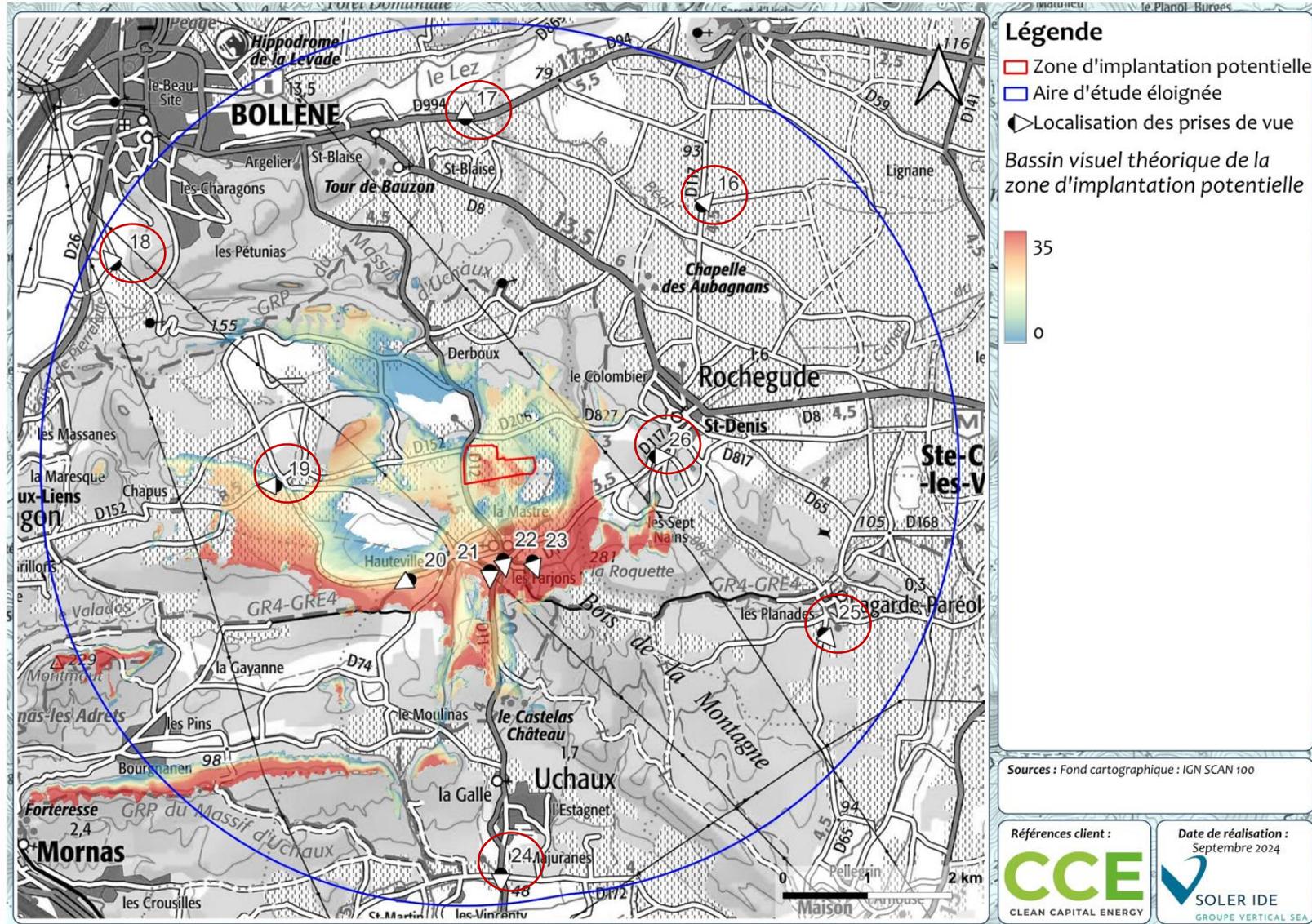
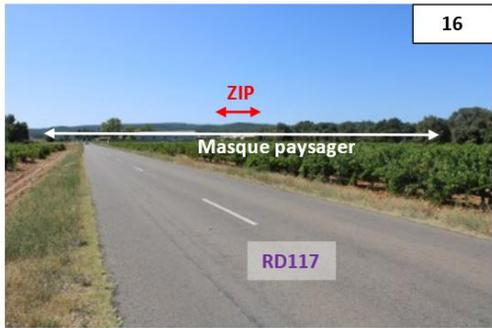
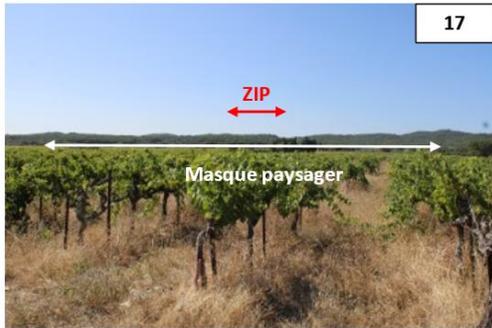
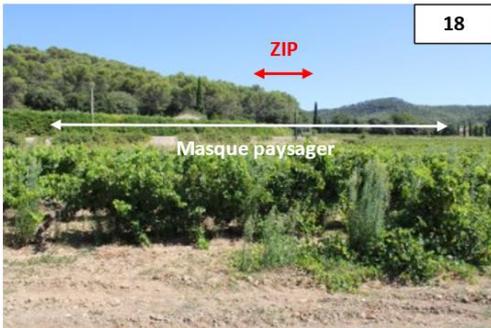
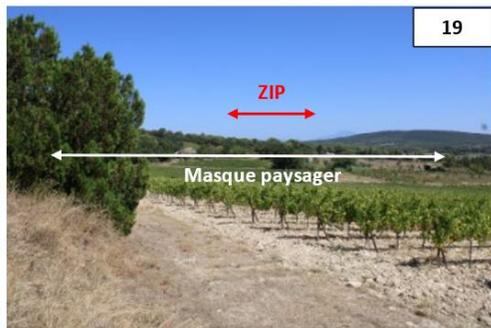
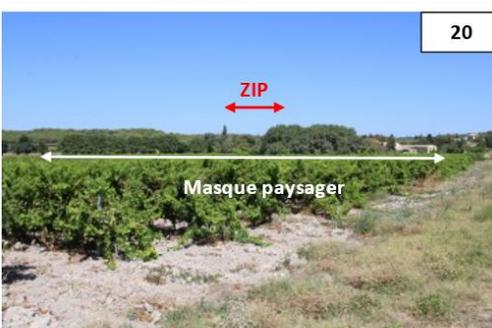


Figure 105 : Localisation des prises de vue au droit de l'aire d'étude éloignée

Prises de vues éloignées

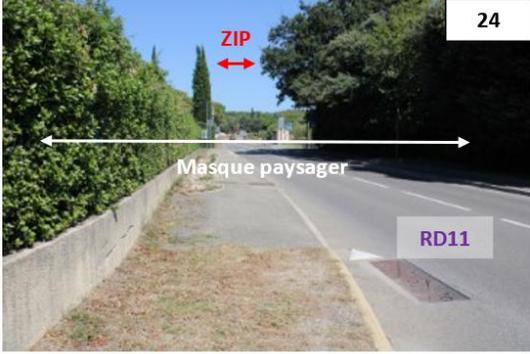
Secteur (distance à vol d'oiseau)	Type d'enjeu	Prise de vue et/ou commentaires
RD117 (3,6 km au Nord-Est de la ZIP)	Route	 <p>16</p> <p><i>Vue depuis la RD117 au Nord-Est de la ZIP, en direction du Sud-Ouest</i> → Absence de visibilité</p> <p>Depuis ce point de vue, la zone d'implantation potentielle n'est pas visible en raison de la distance avec le site de projet, de la topographie et de la présence de végétation, formant un masque paysager efficace.</p>
RD994 (3,9 km au Nord de la ZIP)	Route	 <p>17</p> <p><i>Vue depuis la RD994 au Nord de la ZIP, en direction du Sud</i> → Absence de visibilité</p> <p>Depuis ce point de vue, la zone d'implantation potentielle n'est pas visible en raison de la distance avec le site de projet, de la topographie et de la présence de végétation, formant un masque paysager efficace.</p>

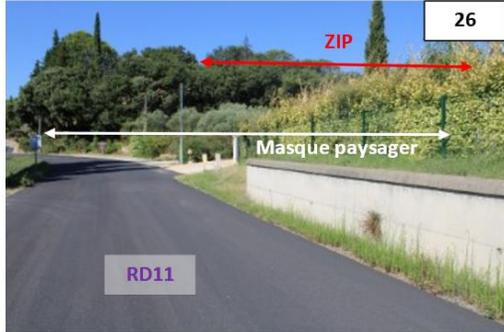
Secteur (distance à vol d'oiseau)	Type d'enjeu	Prise de vue et/ou commentaires
Lieu-dit le Pignallier à Bollène (4,7 au Nord-Ouest de la ZIP)	Habitations Route	 <p>18</p> <p><i>Vue depuis la commune de Bollène au Nord-Ouest de la ZIP, en direction du Sud-Est</i> → Absence de visibilité</p> <p>Depuis ce point de vue, la zone d'implantation potentielle n'est pas visible en raison de la distance avec le site de projet, de la topographie et de la présence de végétation, formant un masque paysager efficace.</p>
RD152 (2,2km à l'Ouest de la ZIP)	Habitations Route	 <p>19</p> <p><i>Vue depuis la RD152 à l'Ouest de la ZIP, en direction de l'Est</i> → Absence de visibilité</p> <p>Depuis ce point de vue, la zone d'implantation potentielle n'est pas visible en raison de la distance avec le site de projet, de la topographie et de la présence de végétation, formant un masque paysager efficace.</p>

Secteur (distance à vol d'oiseau)	Type d'enjeu	Prise de vue et/ou commentaires
GR4 Lieu-dit la Grangette (1,3 km au Sud-Ouest de la ZIP)	Habitations Route Tourisme	 <p>20</p> <p><i>Vue depuis le GR4, à proximité du lieu-dit la Grangette, en direction du Nord-Est</i> → Absence de visibilité</p> <p>Depuis ce point de vue, la zone d'implantation potentielle n'est pas visible en raison de la présence de végétation, formant un masque paysager efficace.</p>
GR4 Entre la RD11 et le lieu-dit la Gazière (1,1 km au Sud de la ZIP)	Habitations Route Tourisme	 <p>21</p> <p><i>Vue depuis le GR4 au Sud de la ZIP, en direction du Nord</i> → Visibilité partielle</p> <p>Depuis ce point de vue, la zone d'implantation potentielle est partiellement visible à travers la végétation.</p>

Prises de vues éloignées

Secteur (distance à vol d'oiseau)	Type d'enjeu	Prise de vue et/ou commentaires
<p>Croisement entre la RD11 et la RD12 au lieu-dit les Farjons GR4 (1 km au Sud de la ZIP)</p>	<p>Habitations Route Tourisme</p>	 <p>22</p> <p><i>Vue depuis la RD12 au Sud de la ZIP, en direction du Nord</i> → Visibilité partielle</p> <p>Depuis ce point de vue, la zone d'implantation potentielle est partiellement visible au travers la végétation.</p>
<p>Lieu-dit les Farjons (1,1 km au Sud de la ZIP)</p>	<p>Habitations</p>	 <p>23</p> <p><i>Vue depuis le lieu-dit les Farjons, en direction du Nord</i> → Visibilité partielle</p> <p>Depuis ce point de vue, la zone d'implantation potentielle est partiellement visible au travers la végétation.</p>

Secteur (distance à vol d'oiseau)	Type d'enjeu	Prise de vue et/ou commentaires
<p>L'Estagnet RD11 (4,7 km au Sud de la ZIP)</p>	<p>Habitations Route</p>	 <p>24</p> <p><i>Vue depuis la R11 au Sud de l'Estagnet, en direction du Nord</i> → Absence de visibilité</p> <p>Depuis ce point de vue, la zone d'implantation potentielle n'est pas visible en raison de la topographie, de la présence de végétation et d'habitations, formant un masque paysager efficace.</p>
<p>Lagarde-Paréol RD65 (4 km au Sud-Est de la ZIP)</p>	<p>Habitations Route</p>	 <p>25</p> <p><i>Vue depuis la RD65 au Sud de Lagarde-Paréol, en direction du Nord-Ouest</i> → Absence de visibilité</p> <p>Depuis ce point de vue, la zone d'implantation potentielle n'est pas visible en raison de la présence de végétation, formant un masque paysager efficace.</p>

Secteur (distance à vol d'oiseau)	Type d'enjeu	Prise de vue et/ou commentaires
<p>Rochegude RD11 (1,4 km à l'Est de la ZIP)</p>	<p>Habitations Route</p>	 <p>26</p> <p><i>Vue depuis la RD11 à Rochegude, en direction du de l'Ouest</i> → Absence de visibilité</p> <p>Depuis ce point de vue, la zone d'implantation potentielle n'est pas visible en raison de la présence de végétation et d'habitations, formant un masque paysager efficace.</p>



CCE

REALISING THE FUTURE

Volet technique

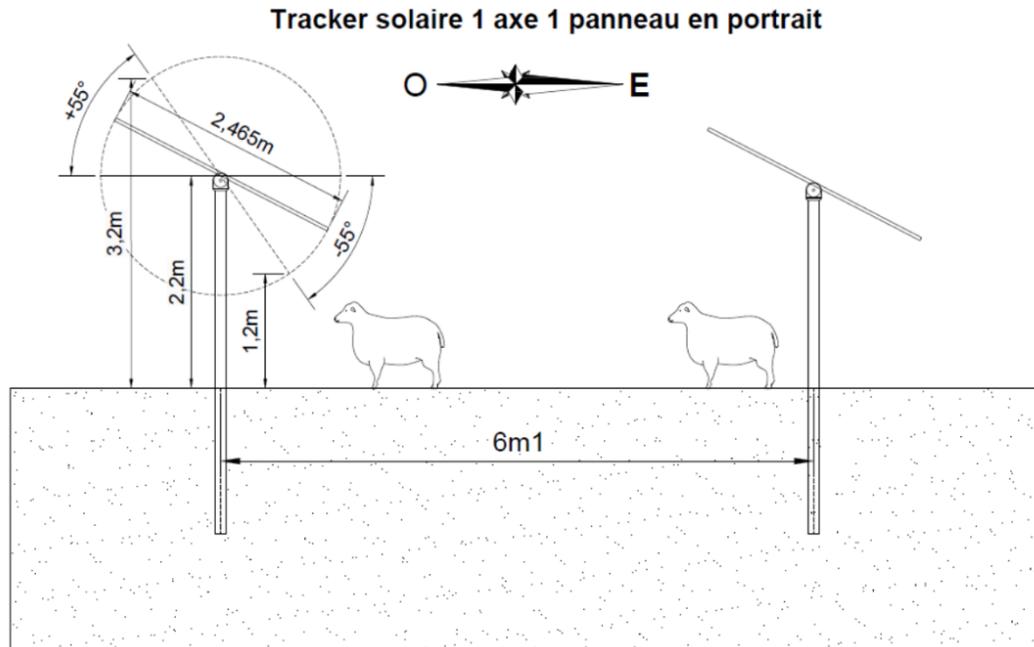
Caractéristiques du projet

11,66 ha
Solarisables

11 736
Panneaux solaires installés

7,33 MWc
Raccordés au réseau

13,63 GWh/an
D'électricité produite



Les données de construction



- Surface clôturée (ZIP) : **11,66 ha**
- Inter-rang: **6,10 m**



Les données sociétales



- Consommation équivalente : **2 913 foyers**
- Emissions de CO₂ évitées : **599 tCO₂eq/an**

Raccordement



Ce poste est dans la commune de **PIOLENC**, au **S3REnR PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR** (Coordonnées : 842930.44 ; 6343139.5)

SUIVI DES ENR :

■ Puissance des projets en service du S3REnR en cours : 0.3 MW
 ■ Puissance des projets en développement du S3REnR en cours : 8.2 MW
 ■ Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter : 18.5 MW

Puissance EnR déjà raccordée	47.6
Puissance des projets EnR en développement	8.4
Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR	27.0
Attention: la valeur de la capacité réservée a été modifiée sur ce poste	
Quote-Part unitaire actualisée	76.07 k€/MW
dont la convention de raccordement est signée	0.0 MW
Taux d'affectation des capacités réservées	15 %

mise à jour le 13/09/2024

- Raccordement prévu sur le poste source de PIOLENC à 10,5 km
- Une ligne HTA de capacité insuffisante longe le site
- Un piquage à 4,5 km du site ou des travaux de renforcement de ligne seraient nécessaires



Urbanisme et concertation

- La commune de Mondragon dispose d'un PLU, approuvé le 12 novembre 2018, dont la dernière procédure a été approuvée le 13 mai 2024, lequel autorise la réalisation de projets agrivoltaïques sur les zones agricoles.
- La commune a pris une délibération favorable au projet le 24 juillet 2023.
- La Communauté de Communes Rhône Lez Provence par l'intermédiaire de son Président M. Anthony ZILIO, a apporté son soutien au projet dans un courrier en date du 09 aout 2024.

En résumé

Un projet agrivoltaïque cohérent, qui satisfait aux trois critères essentiels que sont :

- **L'environnement humain** : recevant un accueil favorable des élus et sans opposition à ce jour, l'intégration sur le plan paysager a été prise en compte.
- **L'environnement naturel** : préservation des espaces à enjeux et apports de mesures significatives permettant une plus-value sur le plan environnemental.
- **Le projet agricole** : réelle plus-value pour l'exploitation ovine « Troupeau du Petit Prince », création d'une structure de travail adaptée (bergerie, parc de contention, abreuvoirs, ...etc.) dans un espace sécurisé.

An aerial photograph showing a large solar farm on the right side of the frame, with rows of blue solar panels separated by green grass. To the left of the solar farm is a dense forest of green trees. A dark grey rectangular box is overlaid on the top left of the image, containing the CCE logo and the tagline 'REALISING THE FUTURE'.

CCE

REALISING THE FUTURE